

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 10 décembre 2019 à 18 H 00
à BEINHEIM**

Personnes présentes : Bernard HENTSCH - Danièle CLAUSS - Jean-Louis SITTER - Pascal STOLTZ - Guy CALLEGHER - Jean-Michel FETSCH - Christiane HUSSON - Joseph SAUM - Marie-Bernadette BUTZERIN - Bernard KAPPS - Isabelle SCHMALTZ - Richard STOLTZ - André FRITZ - Denis DRION - Bruno KRAEMER - Jacques WEIGEL - Philippe GIRAUD - Fabienne BUHL - Jean-Luc BALL - Mylène HECK - Richard SCHALCK - Jean-Paul HAENNEL - Claude WEBER - Anne URSCH, Directrice Générale des Services

Ont quitté la séance

après le point 3 : Richard STOLTZ, Jean-Louis SITTER, Bruno KRAEMER

Absent : Gaël BEICK

Excusés : Roland ISINGER, représenté par Sylvie POUILLARD, Benoît BAUMANN, représenté par Jean-Michel FETSCH, Richard PETRAZOLLER, représenté par Jean-Luc BALL

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Rapport d'activités 2018
3. Orientations budgétaires 2020
4. Approbation du projet de territoire du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la bande rhénane Nord)
5. Convention entre la Direction Régionale du Grand Est et du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin relative au nouveau réseau de proximité de la DGFIP
6. ZA Beinheim – cession de terrains
7. ZA Buhl – cession de terrains
8. Validation des services de non-titulaire de Mme FABACHER née LEITNER Carole
9. Approbation de la dissolution du syndicat mixte d'aménagement de la vallée du Seltzbach
10. Aménagement numérique du territoire – conclusion d'une convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH par SFR avec la Ville de Seltz
11. Fonds de concours – poteaux d'incendie à Mothern
12. Fonds de concours – mobilier scolaire à Mothern
13. Fonds de concours – éclairage public à Salmbach
14. Fonds de concours – éclairage public à Wintzenbach
15. Ouverture dominicale des commerces – commune de Scheibenhard
16. Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent
17. Divers

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Anne URSCH, secrétaire de la présente séance.

Adopté à l'unanimité

2 – Communauté de Communes de la Plaine du Rhin - Rapport d'activités 2018

Le Président, après avoir remis un exemplaire du rapport annuel 2018 à chaque conseiller, expose les grandes lignes des activités de l'année écoulée.

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu le rapport annuel d'activités de l'exercice 2018,
- après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le rapport annuel de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin tel qu'annexé à la présente.

Annexe : Rapport annuel d'activités 2018



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2018

Le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin est organisé en fonction des compétences exercées par notre EPCI. Ces compétences ont été définies lors du Conseil de Communauté des 3 communautés de communes ayant fusionnées et arrêtées par le Préfet du Bas-Rhin en date du 7 octobre 2013, modifiées en date du 13 décembre 2016.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement a fait l'objet d'un transfert complet au SDEA, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2012.

Remarque : sauf pour la commune de Buhl, membre du SIVOM de la Vallée du Seebach.

Les contributions eaux pluviales versées annuellement s'élèvent à :

- Périmètre Sauer / Seltzbach	330 000 € TTC
- Périmètre Delta de la Sauer	220 000 € TTC
- Périmètre Lauter	121 651,91 € TTC

Les rapports annuels 2018 du SDEA des 3 périmètres ont été adoptés lors de la séance du 16 octobre 2019.

COMPETENCE GEMAPI

Par délibération en date du 20 octobre 2016, la CCPR a décidé de prendre par anticipation la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à compter du 1^{er} janvier 2017 et de la transférer au SDEA.

Les contributions versées se sont élevées pour l'année 2018, à :

- Bassin versant Kabach	59 250 € TTC
- Bassin versant Lauter	63 800 € TTC
- Bassin versant Sauer	71 750 € TTC
- Bassin versant Seltzbach	41 900 € TTC

COMPETENCE ORDURES MÉNAGÈRES

La CCPR adhère au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la redevance dite incitative sur l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} janvier 2015 (délibération du 20 février 2014). A cet effet, de nouveaux bacs bruns destinés aux déchets résiduels et équipés de puces électroniques permettant le comptage des levées ont été mis à la disposition des usagers. La redevance incitative tient compte du nombre de levées enregistrées par les équipements installés à bord des camions du prestataire chargé de la collecte.

La redevance comporte une part fixe par foyer incluant 26 levées annuelles, une part sur la composition du foyer (soit le nombre de personnes vivant au foyer), et une part variable incitative sur les levées comptabilisées au-delà du forfait de 26 levées / an.

La facturation de la redevance se matérialise par l'émission d'un rôle annuel par commune. Tout changement de situation est étudié et mis à jour mensuellement.

Le rapport annuel du SMICTOM a été présenté lors de la réunion du conseil de communauté du 16 octobre 2019.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

En 2018, aucune journée « découverte du compostage » n'a été organisée sur notre territoire.

En 2018, 37 composteurs ont été acquis par les particuliers (*contre 17 en 2017*).

COMPETENCE VOIRIE

En 2018, plusieurs opérations de voirie ont été menées pour un total de 955 460 € TTC, à savoir :

- **à Beinheim pour 30 910 €**
 - o rue du Foyer (pont)
 - o route du Rhin (réfection des joints)
- **à Buhl pour 25 150 €**
 - o rue des Vignes
- **à Eberbach / Seltz pour 347 035 €**
 - o rue de l'Eglise
 - o rue du Stade
- **à Kesseldorf pour 198 755 €**
 - o rue Principale
 - o rue des Bois
- **à Lauterbourg pour 180 717 €**
 - o rue de la haute Vienne
 - o rue de la 1^{ère} Armée

- à Mothern pour 11 695 €
 - o rue du Stade
 - o rue de Lauterbourg
- à Munchhausen pour 31 086 €
 - o rue du Loh
 - o rue Neuve
 - o route du Rhin
- à Niederlauterbach pour 88 531 €
 - o rue du Café
 - o rue du Foin
- à Oberlauterbach pour 4 384 €
 - o rue de la Libération
 - o rue de la Chapelle
- à Salmbach pour 520 €
 - o rue de Bellac
- à Scheibenhard pour 4 440 €
 - o rue du 19 mars
- à Seltz pour 32 237 €
 - o rue de la Gare
 - o route de Hatten
 - o diverses réfections

FONDS DE CONCOURS

Par délibération du 20 février 2014 et du 7 juillet 2016 des fonds de concours ont été instaurés pour aider financièrement les communes dans les domaines tels que :

- ✓ l'éclairage public,
- ✓ les logements communaux,
- ✓ les terrains multisports,
- ✓ les mares à batraciens,
- ✓ les corridors boisés
- ✓ le mobilier scolaire et le parc informatique des écoles
- ✓ les sites cinéraires
- ✓ les aires de jeux
- ✓ les poteaux d'incendie
- ✓ les défibrillateurs

Pour l'année 2018, ont été versés :

- 46 873 € dans le cadre de l'éclairage public
- 13 880 € pour le matériel informatique des écoles
- 12 435 € pour les poteaux d'incendie
- 21 397 € pour des caveaux cinéraires
- 138 504 € pour la création de logements communaux
- 1 798 € pour les défibrillateurs
- 50 158 € pour une aire de jeux

Soit une aide aux communes de 285 045 €

COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un nouvel office de tourisme existe : l'office de tourisme du pays de Seltz – Lauterbourg dont le siège est à Seltz.

Le montant de la participation annuelle s'élève à 115 000 €, à laquelle se rajoute la prise en charge de l'emploi saisonnier 2018 et de diverses annonces pour un montant de 9 335 €.

COMPETENCE ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

Un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) a été signé avec la Caisse d'Allocation Familiale du Bas-Rhin, il couvre la période de 1/1/2014 au 31/12/2017. Celui-ci a été reconduit pour la période du 1/1/2018 au 31/12/2021. Ce contrat permet de maintenir les actions en direction des enfants à un fort niveau. Sont subventionnés : les accueils de loisirs sans hébergement, la crèche Les Cigogneaux, le poste de coordinatrice, les formations BAFA et BAFD et le relais d'assistants maternels. Le montant obtenu pour l'année 2018 s'élève à 130 478,88 €.

Le Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ) conclu avec le Conseil Départemental est arrivé à échéance au 31/12/2013. La politique départementale ne s'est pour le moment pas encore prononcée quant à la reconduction de ce type de contrat.

C'est la FDMJC ALSACE qui assure le suivi administratif, logistique et financier de nos projets.

Outre nos animateurs, les directrices des sites périscolaires accordent 40 % de leur temps de travail aux activités de l'animation.

Le volume des dépenses du service animation pour l'année 2018, comprenant les coûts de postes de personnel et les actions elles-mêmes, s'élève à 398 511 €.

après déduction

- de la participation des familles : 108 439 €, soit 27.21 %
- du versement de la C.A.F. : 16 416 €, soit 4.12 %
- du versement de la C.A.F. au titre du CEJ : 73 070 €, soit 18.34 %
- du versement du FONJEP et autres : 7 107 €, soit 1.78 %
- de la Ville de Lauterbourg (activité voile) : 14 311 €, soit 3.59 %

Le montant restant à la charge de la CCPR se chiffre à 179 168 €, soit 44.96 %, soit 9,61 € par habitant.

COMPETENCE PERISCOLAIRE

Les services périscolaires en place sur les communes de Beinheim, Niederroedern, Warschbach, Lauterbourg, Niederlauterbach, Seltz et Mothern sont ouverts matin, midi et soir. Durant la période scolaire, les mercredis sont assurés par le site de Seltz.

On constate une très bonne fréquentation à midi et le soir sur les sites.

Le périscolaire répond bien à un besoin des familles. Certains midis, tous les sites affichent complet.

Le budget total s'élève à 1 056 189 €, auquel sont déduites

- la participation des familles : 368 849 €, soit 34.92 %
- la participation de la CAF : 48 387 €, soit 4.58 %
- les aides à l'embauche : 9 970 €, soit 0.95 %

Le montant restant à la charge de la CCPR se chiffre à 628 983 €, soit 59.55 %, soit 33,75 € par habitant.

COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE

La compétence n'est plus exercée par la collectivité car tous les circuits sont desservis par des bus du Conseil Départemental. Les dépenses liées aux coûts de postes des accompagnatrices sont intégrées dans le budget principal.

COMPETENCE PETITE ENFANCE

D'un point de vue financier, les données sont les suivantes :

- Dépenses de fonctionnement	422 209 €	
<i>dont frais de personnel :</i>	355 660 €	soit 84.24 %
- Participation des familles	98 985 €	soit 23.44 %
- Aide CAF	117 928 €	soit 27.93 %
- Aide CAF au titre du CEJ	57 409 €	soit 13.60 %
- Autres reversements	10 849 €	soit 2.57 %
- Solde CDC + Beinheim	137 038 €	soit 32.46 %

COMPETENCE CHARTE DE DEVELOPPEMENT

En 2018, nous avons pu réaliser les projets suivants :

- Soutien à la promotion culturelle de spectacles vivants « Les Sentiers du Théâtre » 60 200 €, spectacle de Noël offert aux enfants du territoire par la communauté de communes et les communes membres pour 15 825 € (prise en charge totale des frais de transport à hauteur de 4 625 €)
- Soutien financier à l'Ecole de Musique de l'Alsace du Nord 65 000 €
- Soutien au club vosgien pour la maintenance des sentiers pédestres 4 587 €
- Participation financière au fonctionnement de la médiathèque de Seltz 34 500 €
- Soutien à la création, à la préservation des vergers 20 253,91 €
- Soutien à l'association REPARTIR 18 668 €

BANQUE DE MATERIEL

La banque de matériel comprend : un podium, deux chapiteaux, 6 tonnelles 5x5, 2 tonnelles 6x6, 20 grilles d'exposition, une estrade amovible de 100 m², 50 garnitures pour fêtes, une remorque frigorifique, des barrières de sécurité, un pupitre de conférence, une sonorisation, un vidéoprojecteur ainsi qu'un grand écran.

Les recettes de location s'élèvent à 6 782,50 €.

Depuis 2018, la gestion de la banque de matériel n'est plus confiée à l'association ACTION KUTU. Un agent technique a été embauché pour s'occuper de la banque de matériel et de l'entretien des bâtiments.

PARC DE VEHICULES

Nous possédons actuellement :

- un véhicule de service, renouvelé en mai 2015
- cinq minibus de 9 places pour les périscolaires ainsi que pour l'animation (le dernier a été acheté en février 2018).

GYMNASES DES COLLEGES

Suite à la fusion, la compétence « gymnases » a été transférée à l'EPCI.

Ces gymnases sont principalement occupés par les collèges attenants qui payent un montant forfaitaire de 12 330 € (soit 25H/semaine x 36 semaines x 13,70 €).

D'autres associations les utilisent moyennant un prix de location de 2 € / heure.

Un agent d'entretien est employé dans chacun des bâtiments.

ASPECT FINANCIER

Le compte administratif de l'exercice 2018 s'élève :

- En investissement, à 4 552 050,68 € de dépenses et 5 148 465,48 € de recettes, soit un excédent de 596 414,80 €,
- En fonctionnement, à 6 227 481,62 € de dépenses et 6 736 720,50 € de recettes, soit un excédent de 509 238,88 €,
- Soit un résultat global excédentaire de 1 105 653,68 €.

3 - Orientations budgétaires 2020

Le Président donne un aperçu de la situation comptable 2019 (*chiffres provisoires*) :

CC PLAINE DU RHIN		
Investissement		
Dépenses	Recettes	Solde
3 539 491,95	4 645 637,61	+1 106 145,66
Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Solde
6 242 862,03	6 482 026,48	+ 239 164,45
CC PLAINE DU RHIN – ORDURES MENAGERES		
Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Solde
1 918 839,49	2 173 692,30	+254 852,81
CC PLAINE DU RHIN – GYMNASSE LAUTERBOURG		
Investissement		
Dépenses	Recettes	Solde
251 399,97	87 574,55	-163 825,42
Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Solde
53 396,69	13 492,56	-39 904,13
CC PLAINE DU RHIN – GYMNASSE SELTZ		
Investissement		
Dépenses	Recettes	Solde
26 921,32	75 051,00	+48 129,68
Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Solde
55 522,53	215 624,99	+160 102,46

puis il expose les grandes lignes du budget 2020 au Conseil de Communauté, à savoir,

Taxes locales : les taux 2019 resteront inchangés en 2020, à savoir :

Taxe d'Habitation	TH	<i>Pour mémoire : 5,81 %</i>
Taxe Foncière sur le Bâti	TFB	4,55 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	TFNB	17,15 %
Cotisation Foncière des Entreprises	CFE	5,74 %
Fiscalité Professionnelle de Zone	FPZ	17,47 %

Fiscalité et Dotations :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TAXES (TH – TFB – TFNB – CFE)	3 230 115.00	3 326 518.00	3 342 583.00	3 438 504.00	3 460 518.00	3 455 740.00
<i>Taxe d'habitation</i>	1 199 377	1 250 315	1 277 910	1 271 809	1 293 372	
<i>Taxe foncière bâtie</i>	1 063 858	1 102 854	1 122 713	1 140 549	1 169 595	
<i>Taxe foncière non bâtie</i>	74 753	75 133	76 523	77 810	78 806	
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	847 345	860 936	865 437	936 998	907 865	
<i>FPZ</i>				11 338	6 102	
<i>Rôles supplémentaires</i>	44 782	27 189				
<i>Redevance des mines</i>		10 091			4 778	
<i>CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)</i>	430 823.00	386 764.00	406 481.00	386 440.00	514 878.00	465 588.00
<i>FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources)</i>	593 762.00	593 762.00	593 762.00	593 762.00	593 762.00	593 762.00
<i>DGF (dotation globale de fonctionnement)</i>	478 265.00	333 937.00	208 949.00	192 057.00	188 047.00	287 173.00
<i>DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)</i>	305 832.00	305 832.00	307 175.00	305 832.00	305 832.00	305 832.00
COMPENSATIONS	46 508.00	49 658.00	39 342.00	49 949.00	49 497.00	59 134.00
<i>FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)</i>	- 341 919.00	- 459 059.00	- 720 583.00	- 878 426.00	- 895 923.00	- 915 517.00
<i>Prélèvement contribution pour le redressement</i>				-62 672.00	-61 945.00	-61 945.00
TOTAUX	4 743 386.00	4 537 412.00	4 177 709.00	4 088 118.00	4 154 666.00	4 189 767.00

Emprunts :

- Le capital restant dû au 1/1/2020 est de 2 720 139,30 €
- Les annuités 2020 s'élèvent à 553 553,44 € réparties en capital à hauteur de 489 638,19 € et en intérêts pour 63 915,25 €.

Endettement pluriannuel :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2020	553 553,44 €	63 915,25 €	489 638,19 €	2 720 139,30 €
2021	435 242,67 €	48 354,44 €	386 888,23 €	2 230 559,08 €
2022	336 821,10 €	37 901,02 €	298 920,08 €	1 843 730,89 €
2023	259 914,96 €	30 562,71 €	229 352,25 €	1 544 873,01 €
2024	234 192,77 €	25 644,98 €	208 547,79 €	1 315 585,21 €
2025	217 377,10 €	21 223,90 €	196 153,20 €	1 107 104,17 €
2026	168 199,12 €	17 318,11 €	150 881,01 €	911 020,10 €
2027	167 564,64 €	13 692,24 €	153 872,40 €	760 210,72 €
2028	166 930,15 €	9 981,75 €	156 948,40 €	606 412,51 €
2029	166 295,68 €	6 183,87 €	160 111,81 €	449 540,95 €
2030	120 216,92 €	2 878,81 €	117 338,11 €	289 508,75 €
2031	87 212,92 €	1 611,93 €	85 600,99 €	172 190,93 €
2032	87 213,21 €	623,27 €	86 589,94 €	86 589,94 €

Programme de Travaux 2020 :**1. Bâtiment****Construction d'une structure périscolaire à Seltz**

Coût estimatif des travaux	2 218 053 €
Coût estimatif des études	50 000 €
Coût estimatif de l'assistance à maîtrise d'ouvrage	- €
Coût estimatif de la maîtrise d'œuvre	212 850 €
Coût estimatif "divers"	50 000 €
Total des dépenses H.T.	2 530 903 €
Participation escomptée de l'Etat - DETR	290 000 €
Participation escomptée du Conseil Départemental	461 420 €
Participation notifiée de la C.A.F.	300 000 €
Participation escomptée de la Région Grand Est	100 000 €
Total des recettes	1 151 420 €

Autofinancement	54.50%	1 379 483 €
------------------------	---------------	--------------------

2. Voirie

Travaux prévus en 2020 : pas de nouveau programme, seuls les travaux non encore réalisés seront terminés

Commune	Voie	Montant HT	Montant TTC	Participations communales et CD67
Beinheim	Rue des Peupliers	265 350	318 420	
Salmbach	Rue des Vergers	41 600	49 920	20 800
Mothern	Rue des Fleurs	86 400	103 680	
Niederroedern	Rue de Bellac	435 000	522 000	5 000 + 175 000
Schaffhouse	Rue des Prés	37 000	44 400	15 000
Scheibenhart	RD3	754 500	905 400	83 000 + 159 000
Siegen	Warschbach (école)	18 000	21 600	18 000
Trimbach	Eglise	17 000	20 400	
Wintzenbach	Rue du Moulin	50 400	60 480	25 000
Wintzenbach	Rue Gassenberg	84 000	100 800	42 000
Neewiller	Rue de l'Eglise	36 400	43 680	4 000
Niederlauterbach	Rue du Foin	73 250	87 900	36 000
Salmbach	Rue des Chézeaux	16 125	19 350	
Siegen	Entrée Kaidenbourg	15 000	18 000	
Lauterbourg	Rue des Mouettes	30 000	36 000	
Buhl	Rue de Stundwiller	0	0	
TOTAL		1 960 025	2 352 030	582 800

3. Autres projets

- Aménagement d'un local d'archives + mission d'archivage effectuée par le CDG 67
- Etude de faisabilité pour la mise en place de bornes électriques

Fonds de concours :

- Les fonds de concours seront provisionnés à hauteur de 250 000 €

Subventions et Participations :**BUDGET PRINCIPAL :**

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS (c/6573)	
GYMNASE DE LAUTERBOURG	85 000 €
GYMNASE DE SELTZ	89 115 €
VILLE DE SELTZ – médiathèque	34 500 €
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (c/6574)	
MISSION LOCALE	10 500 €
GESCOD	1 200 €
REPARTIR (1€ par habitant)	18 668 €
EMAN	65 000 €
SUR LES SENTIERS DU THEATRE	65 200 €
LA PASSERELLE	5 700 €
Association des Œuvres Scolaires	2 100 €
Associations des Arboriculteurs de Niederlauterbach et environs, de Scheibenhard et de Seltz	23 000 €
SUBVENTIONS DIVERSES à attribuer	10 000 €

BUDGET GYMNASSE DE LAUTERBOURG :

SUBVENTIONS (c/6574)	
COLLEGE	3 500 €
ASSOCIATION SPORTIVE	410 €
FOYER SOCIO EDUCATIF	390 €

BUDGET GYMNASSE DE SELTZ :

SUBVENTIONS (c/6574)	
COLLEGE	6 000 €

Ordures ménagères :

Le Président propose d'augmenter les tarifs en 2020, afin de faire face à l'augmentation des contributions dues au SMICTOM.

PART FIXE : 35 € / foyer

PART VARIABLE : 85 € / personne (+ 2 € // 83 € les années passées)

En outre, il propose de maintenir le tarif des levées supplémentaires :

LEVEE SUPPLEMENTAIRE (au-delà du forfait de 26 levées) :

10 € / levée / bac de 240 litres

LEVEE SUPPLEMENTAIRE (au-delà du forfait de 26 levées) :

15 € / levée / bac de 660 litres

Assainissement :

Les 3 commissions locales se sont réunies en septembre/octobre, au cours desquelles le SDEA a présenté les orientations budgétaires 2020 :

- Les tarifs de la redevance assainissement :

PERIMETRE	QUANTITE	PART PROPORTIONNELLE		PART FIXE
		HT	TTC	
LAUTER		1.09 €	1.199 €	15 € HT 16.5 € TTC
PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH	Jusqu'à 200 m3	1.04 €	1.144 €	0
	> 200 m3	0.31 €	0.341 €	0
SELTZ DELTA DE LA SAUER		1.31 €	1.441 €	0

- Ainsi que le montant des contributions pluviales :

PERIMETRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
LAUTER	140 000 €	154 000 €
PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH	300 000 €	330 000 €
SELTZ DELTA DE LA SAUER	200 000 €	220 000 €

GEMAPI :

Les commissions locales se sont réunies en septembre 2019, au cours desquelles le SDEA a présenté les orientations budgétaires 2020 et a annoncé le montant des contributions.

BASSIN VERSANT	MONTANT TTC
KABACH	326 211 €
LAUTER	38 200 €
SAUER	64 000 €
SELTZBACH	79 900 €
TOTAL	508 311 €

Remarque : les contributions seront réajustées en fonction de l'avancement des travaux.

Personnel - effectifs au 1/1/2020 :

Agent	Service	Durée de travail	Catégorie
Directrice	Administratif	Temps complet	A
Agent de gestion financière	Administratif	Temps complet	B
Agent administratif	Administratif	Temps complet	C
Agent administratif	Administratif	Temps partiel 80 %	C
Agent d'accueil	Administratif	28/35èmes	C
Responsable des services techniques	Technique	Temps complet	A
Responsable SIG	Technique	Temps complet	B
Agent technique polyvalent	Technique	Temps complet	C

Agent d'entretien – gymnase Lauterbourg	Technique	15/35èmes	C
Agent d'entretien – gymnase Seltz (1)	Technique	16/35èmes	C
Accompagnatrice scolaire	Animation	12/35èmes	C
Accompagnatrice scolaire	Animation	12/35èmes	C
Agent d'accueil (2)	Office de tourisme	25/35èmes	C

(1) agent en congé de grave maladie depuis le 11/10/2018. Remplacé par une société de nettoyage

(2) agent en disponibilité depuis le 1/9/2014

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré, approuve les principes proposés pour l'élaboration du budget 2020 tels qu'exposés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

4 – Approbation du projet de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la bande rhénane Nord

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) est l'émanation de deux EPCI membres constitué sous la forme d'un syndicat mixte fermé. Son Comité Syndical est formé de 60 délégués dont 30 membres par EPCI désignés au sein des conseils communautaires.

Le PETR doit élaborer un projet de territoire en partenariat avec les EPCI qui le composent 12 mois après sa date de constitution comme la loi l'impose.

L'objectif de ce premier projet de territoire est de s'accorder sur des fondamentaux et les principaux axes d'interventions et d'actions pour le PETR. Il pourra être complété au 2ème semestre 2020.

Les membres du Comité syndical du PETR, réunis en séance plénière le 25 novembre 2019, ont pré-adopté le projet de territoire, élaboré à partir d'un diagnostic et après avoir dégagé des pistes d'actions.

Les principaux axes d'intervention sont les suivants :

- Mobilité
- Plan climat
- Développement économique (POCE)
- Culture rhénane, bilinguisme
- SCoT, mobilisation, animation

1) Accessibilité et mobilité sous toutes leurs formes

Les axes suivants pourraient être développés :

- Le rail : développement de ligne Strasbourg-Lauterbourg-Karlsruhe et le rabattement vers les gares ;
- Les transports en commun : création d'une liaison transversale Saarbrücken – Haguenau – Rastatt ;

- A 35 : écotaxe et transit suite COS ;
- Priorité Loi d'Orientation des Mobilités (covoiturage – plan vélo, notamment).

Les pistes d'actions suivantes se dégagent pour le PETR. Elles pourront être précisées en 2020 :

- Mobilités : mener des réflexions sur les nouvelles mobilités locales, Plan de déplacements ;
- "Dialoguer avec les "grands" partenaires sur leurs schémas cadres (Grenelle, comité de ligne TER...) à l'image de la prise de position suite grenelle prise par le PETR en 2019) ;
- Prendre position et défendre les intérêts de la bande rhénane notamment sur les projets à fort impact (COS, ligne transversale, ECOTAXE) ;
- Mettre en œuvre des actions inscrites dans le Plan Climat - volet mobilités ;
- Accompagner l'accès des habitants aux services (santé, services aux habitants...), être l'interlocuteur de la Région et du Département.

2) **La transition écologique / Plan climat**

Il s'agit de réduire la dépendance énergétique du territoire, de préserver les richesses naturelles et de transformer les ressources locales en levier de développement économique.

Il est proposé d'intervenir sur les axes majeurs suivants :

- Bâtiments/habitations
- Transports et déplacements à l'échelle du territoire
- Capture du carbone
- Economie

Ainsi les pistes d'actions suivantes se dégagent qui pourront être précisées en 2020 :

- Elaborer le Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET), le suivre et l'évaluer (cette action constitue un préalable, un bureau d'études a été engagé pour accrocher la Plaine du Rhin à la dynamique règlementaire du Pays Rhénan. L'objectif est d'établir le plan d'actions validé en 2020) ;
- Réfléchir vers un portage ou une prise de compétence complète ou par domaine d'actions ;
- Mettre en place, le cas échéant, une plateforme de rénovation énergétique ou autre ;
- Mener une veille systématique/ Assurer le portage d'appels à projets en matière de transition.

3) **Economie et emploi**

Les axes structurants d'actions du PETR pourraient être les suivants :

- Renforcer l'attractivité du territoire (salons, prospectus, groupes d'animation) ;
- Déterminer les besoins des entreprises et favoriser leur accueil par le

développement d'une offre foncière et immobilière dans les zones d'activités ;

- Diversifier les filières dans les domaines du commerce, du tourisme, de l'artisanat, de l'hôtellerie, des PME, etc...

Ainsi les pistes d'actions suivantes se dégagent. Elles pourront être précisées en 2020 :

- Assurer la vocation industrielle et économique de la bande rhénane ;
- Suivre la mise en œuvre du plan d'actions du POCE (Pacte Offensive Emploi avec Région Grand Est) signé le 22 octobre 2019 ;
- Territoire d'Industrie, remonter les informations sur les difficultés rencontrées par la Bande Rhénane ;
- Actions du POCE à mettre en œuvre par le PETR en lien avec les EPCI : développer les connaissances sur l'emploi et la formation à 360°, mener la réflexion post réforme de l'apprentissage, créer un comité de pilotage sur le devenir des ports, instaurer un observatoire du commerce et étudier davantage les polarités commerciales transfrontalières ;
- Initier des actions artisanat, commerce tourisme coordonnées à la demande des EPCI et en lien avec les structures et associations locales ;
- Soutenir Initiative Alsace du Nord ; valoriser son action, susciter la création d'entreprise.

4) Culture rhénane et bilinguisme

Dans un territoire frontalier avec l'Allemagne au Nord et à l'Est, il est important de développer des relations privilégiées même s'il faut souligner que les jeunes ont un peu de mal à communiquer dans la langue du voisin.

Les actions du PETR pourraient porter sur la favorisation des échanges transfrontaliers, notamment :

- Lever les freins au niveau de la maîtrise de la langue et des déplacements ;
- Inciter à baigner davantage dans la langue et la culture allemande ;
- Favoriser les formations par le biais de l'apprentissage en France et le contrat de travail en Allemagne ;
- Trouver des leviers par le biais de l'OLCA pour promouvoir l'utilisation et la pratique de l'alsacien.

Les actions liées à cette thématique sont en cours de réflexion et seront à valider prioritairement en 2020.

5) Mobilisation, animation pour valoriser le territoire

La mobilisation de tous les acteurs est nécessaire pour illustrer le rôle de coordination du PETR. Le PETR souhaite développer des partenariats.

Ainsi des pistes d'actions suivantes se dégagent. Elles pourront être précisées en 2020 :

- Favoriser la contribution au projet de territoire : s'ouvrir aux acteurs socioéconomiques et à la population ;
- Préfigurer le conseil de développement du PETR dans le cadre de l'élaboration

- du projet de territoire et l'animer ;
- Optimiser le portage des actions collectives, mutualiser la mise à disposition de moyens pour solliciter des subventions (ingénierie, financements, matériels...) ;
- Pratiquer une veille active sur les appels à projets, mobiliser une ingénierie au service du soutien aux projets des communes et intercommunalités ;
- Contractualiser, conventionner avec les EPCI.

En outre, le SCoT (révision, modification) reste un volet important de l'action du PETR.

Ainsi, le projet de territoire fixe un cap commun entre les deux communautés de communes et précise les premières pistes d'actions qui sont conduites par le PETR en lien avec ses membres.

Il pourra être précisé, hiérarchisé et décliné de manière opérationnelle au deuxième semestre 2020. La mise en œuvre nécessitera des choix en termes d'actions prioritaires.

La mise en œuvre du projet de territoire fera l'objet d'un rapport annuel.

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à se prononcer pour une adoption du projet de territoire du PETR de la Bande Rhénane Nord.

DECISION

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2018 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord,
- ✓ Vu l'installation du Comité syndical du PETR, du bureau et des commissions le 16 janvier 2019,
- ✓ Vu les statuts du PETR,
- ✓ Vu l'avis favorable de la conférence des maires du 25 novembre 2019,
- ✓ Vu la pré-adoption du projet de territoire par le Comité syndical du PETR en date du 25 novembre 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ouï l'exposé de Monsieur le Président,

- **ADOpte** le projet de territoire du PETR ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

Annexe : projet de territoire



PROJET DE TERRITOIRE

PROPOSITION

PROJET DE TERRITOIRE

du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

de la Bande Rhénane Nord

Version approuvée le XX Décembre 2019

PREAMBULE

La Bande Rhénane est depuis le 1er janvier 2019 reconnue Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

Cette disposition de la loi MAPTAM adoptée en 2014 marque une nouvelle étape dans le développement des coopérations intercommunales à l'échelle de la Bande Rhénane. Ses missions et compétences statutaires sont les suivantes :

Extrait Arrêté préfectoral de création du PETR

ARTICLE 4. OBJET

Le PETR de la Bande Rhénane Nord a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

A cet effet, le PETR de la Bande Rhénane Nord exerce les missions et compétences définies dans les articles qui suivent.

ARTICLE 5. COMPETENCES ET MISSIONS EXERCÉES**ARTICLE 5-1 : MISSIONS**

Le PETR de la Bande Rhénane Nord a pour objet :

- l'exercice d'activités d'études, d'ingénierie, d'animation, de coordination ou de toute autre prestation nécessaire à la réalisation des projets de développement local, économique, social, environnemental, culturel, technologique et touristique, d'intérêt collectif tels que définis dans le Projet de Territoire du PETR de la Bande Rhénane Nord ;
- la représentation de la Bande Rhénane Nord, et constitue un cadre de contractualisation infrarégionale et infradépartementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité à une échelle supracommunautaire et est apte à engager contractuellement ses membres, avec leurs accords, auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental, ou toute autre collectivité publique ou partenaire.

ARTICLE 5-2 : COMPETENCES

Le PETR de la Bande Rhénane Nord est compétent en matière d'élaboration, de suivi, de révision et de modification du schéma de cohérence territoriale de la Bande Rhénane Nord tel que défini par l'article 1er de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

Dans ce cadre, ses missions sont notamment de définir les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire de la Bande Rhénane Nord, et particulièrement celles portant sur les évolutions démographiques, la croissance urbaine, l'activité économique, les infrastructures et les services de transport, l'aménagement numérique, les équipements et les services publics, l'environnement et de façon générale, les choix relatifs à l'occupation de l'espace à moyen et à long termes.



PROJET DE TERRITOIRE

La déclinaison de ces actions fera l'objet d'une convention territoriale, signée entre le PETR et les EPCI membres.

Leur mise en oeuvre nécessitera un relais fort au sein des communautés de communes, ainsi qu'une lisibilité des modalités d'actions collectives.

L'objectif de ce premier projet de territoire est de s'accorder sur des fondamentaux et les principaux axes d'intervention et d'actions. Ce projet de territoire du PETR de la Bande Rhénane pourra être complété au 2^{ème} semestre 2020.

La Bande Rhénane Nord, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, la Communauté de Communes du Pays Rhénan **décident d'agir ensemble** au service d'une ambition de **façon concertée et complémentaire**, et ce dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs.

Le Projet se base sur **les besoins et initiatives du territoire** en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels.

Il y a une double finalité :

- il constitue le **lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération** entre les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan et le PETR de la Bande Rhénane Nord ;
- il identifie des **actions structurantes** qui seront décisives pour l'avenir du territoire concerné et la mise en oeuvre du PADD du SCoT de la Bande Rhénane Nord.

A l'écoute des besoins, le PETR de la Bande Rhénane Nord et les Communautés de Communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan œuvrent de concert pour **assurer la convergence et la bonne complémentarité entre leurs actions**.

Le PETR pourra envisager des actions communes, des conventions avec les EPCI. Il pourra également coopérer selon les domaines avec les territoires voisins (Alsace du Nord, Eurométropole). Cela pourra également se faire dans le cadre d'une coopération transfrontalière renforcée : coopération dans l'aire métropolitaine jusqu'à la technoRégion de Karlsruhe, instauration d'une zone économique franco-allemande dotée de règles communes, rapprochement de systèmes éducatifs, ... conformément au traité d'Aix-la-Chapelle (2019).



PROJET DE TERRITOIRE

SOMMAIRE

Sommaire	Page 4
Méthode	Page 5
Rappel juridique	Page 6
Carte / DOO du SCoT de la Bande Rhénane Nord	Page 8
Diagnostic et enjeux / pistes d'actions	
- Aménagement du territoire	Page 9
- Accessibilité et mobilité sous toutes leurs formes	Page 12
- Transition écologique/Plan climat	Page 18
- Economie et emploi	Page 21
actions inscrites dans le POCE	
- Conditions de développement culturel et social	Page 26
- Mobilisation, animation pour valoriser le territoire	Page 28

METHODE

L'élaboration du projet de territoire s'est déroulée en 2 temps :

- diagnostic / enjeux / objectifs partagés en commission
- projet cadre de plan d'actions. L'objectif du diagnostic est d'identifier, pour chacune des thématiques mentionnées par la loi (développement économique, aménagement de l'espace, promotion de la transition écologique, développement culturel et social) les stratégies et actions d'ores et déjà menées ou envisagées.

Les modalités d'exercice des actions retenues d'importance pour le PETR et leur suivi, seront ensuite précisées.

Le Projet de territoire est soumis pour avis aux EPCI et approuvé par le Comité syndical du PETR.

→→ Décembre 2019

Les pistes du Plan d'actions pourront être précisées et validées dans un volet plus opérationnel et programmatique en 2020. Les actions à développer seront engagées sous réserve de mobiliser les moyens et à rechercher les financements adéquats en relation avec les deux EPCI au cours du prochain mandat et en lien avec les autres sources de financement.

LES PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION DU PETR SONT LES SUIVANTS :

- MOBILITE
- PLAN CLIMAT
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (POCE)
- CULTURE RHENANE, BILINGUISME
- SCOT



PROJET DE TERRITOIRE

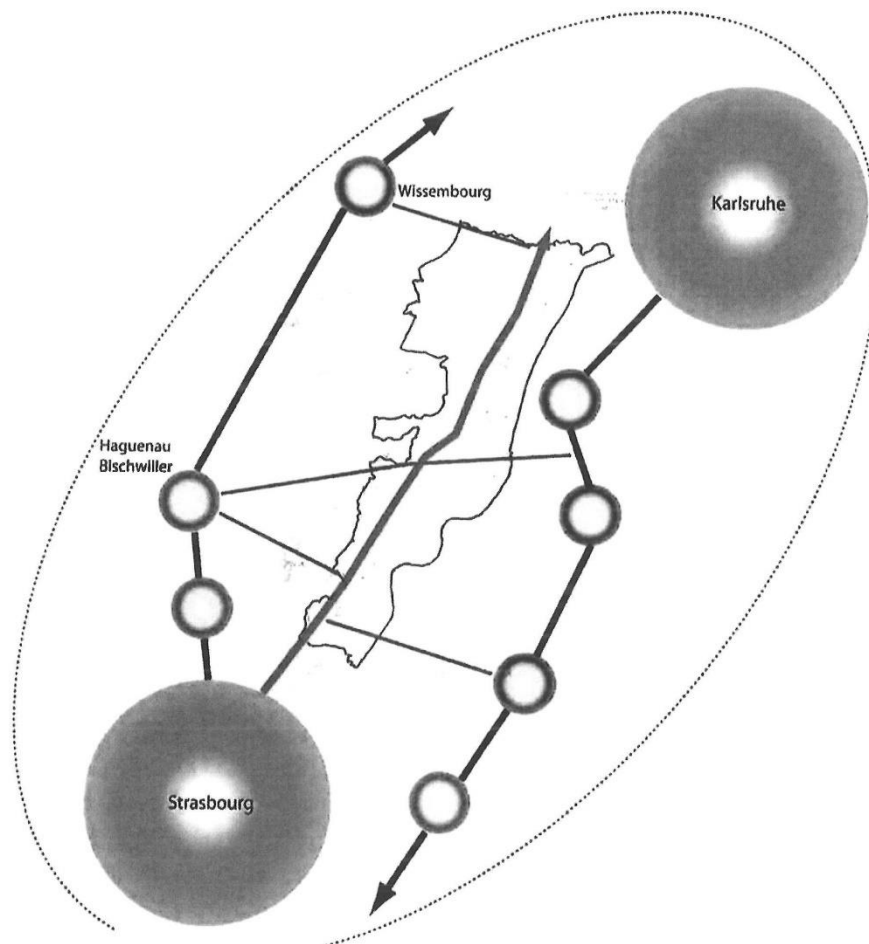
- RAPPEL JURIDIQUE

-
- Devenu PETR au 1er janvier 2019, le Pôle de la Bande Rhénane doit élaborer un projet de territoire, selon les principes de l'article L5741-2 du CGCT (loi MAPTAM 2014).
- « Dans les douze mois suivant sa mise en place, le pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent. »
- Le projet de territoire a une vocation transversale :
- « Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. »
- « Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial. »
- Il s'inscrit dans la lignée des travaux réalisés ces dernières années (SCoT).
- Il n'a pas de valeur juridique prescriptive au sens où « Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. »
- Sa spécificité réside dans le développement des coopérations entre communes et intercommunalités du Pôle :
- « Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural. »
- « Le pôle d'équilibre territorial et rural et les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent peuvent se doter de services unifiés dans les conditions prévues à l'article L. 5111-1-1 du présent code. Le pôle d'équilibre territorial et rural présente, dans le cadre de son rapport annuel sur l'exécution du projet de territoire, un volet portant sur l'intégration fonctionnelle et les perspectives de mutualisation entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent. »
- Il est évalué, et révisable :
- « Sa mise en oeuvre fait l'objet d'un rapport annuel adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du pôle et aux conseils généraux et conseils régionaux ayant été associés à son élaboration. »
- « Il est révisé, dans les mêmes conditions, dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent. »
- Il est orienté vers l'action, et pose dans une convention territoriale le cadre des conventions ou contrats le permettant :
- « Pour la mise en oeuvre du projet de territoire, le pôle d'équilibre territorial et rural, d'une part, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle et, le cas échéant, les conseils [départementaux] et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration, d'autre part, concluent une convention territoriale déterminant les missions déléguées au pôle d'équilibre territorial et rural par les établissements publics de coopération intercommunale et par les conseils départementaux et les conseils régionaux pour être exercées en leur nom.



PROJET DE TERRITOIRE

- «La convention fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions dans lesquelles les services des établissements publics de coopération intercommunale, des conseils [départementaux] et des conseils régionaux sont mis à la disposition du pôle d'équilibre territorial et rural. »
- Il fait l'objet d'une concertation :
- « Le projet de territoire est soumis pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement territorial et approuvé par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle d'équilibre territorial et rural et, le cas échéant, par les conseils généraux et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration. »
- On peut rappeler que :
- « Une conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Chaque maire peut se faire suppléer par un conseiller municipal désigné à cet effet.
- «La conférence est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an. »
- Et que :
- « Un conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural.
- «Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Le rapport annuel d'activité établi par le conseil de développement fait l'objet d'un débat devant le conseil syndical du pôle d'équilibre territorial et rural.
- «Les modalités de fonctionnement du conseil de développement sont déterminées par les statuts du pôle d'équilibre territorial et rural». Le SRDEII constitue une stratégie offensive, structurante, concernée et fédératrice de la Région pour répondre aux besoins des territoires et de leurs entreprises et relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur l'ensemble du Grand Est et de ses territoires.



Source : SCoT de la Bande Rhénane Nord ; DOO ; 2013

Le diagnostic synthétique du territoire constitue un gage de priorisation pertinente des actions.

Les enjeux s'appuient sur les grandes orientations du SCoT de la Bande Rhénane Nord et notamment les objectifs du PADD.

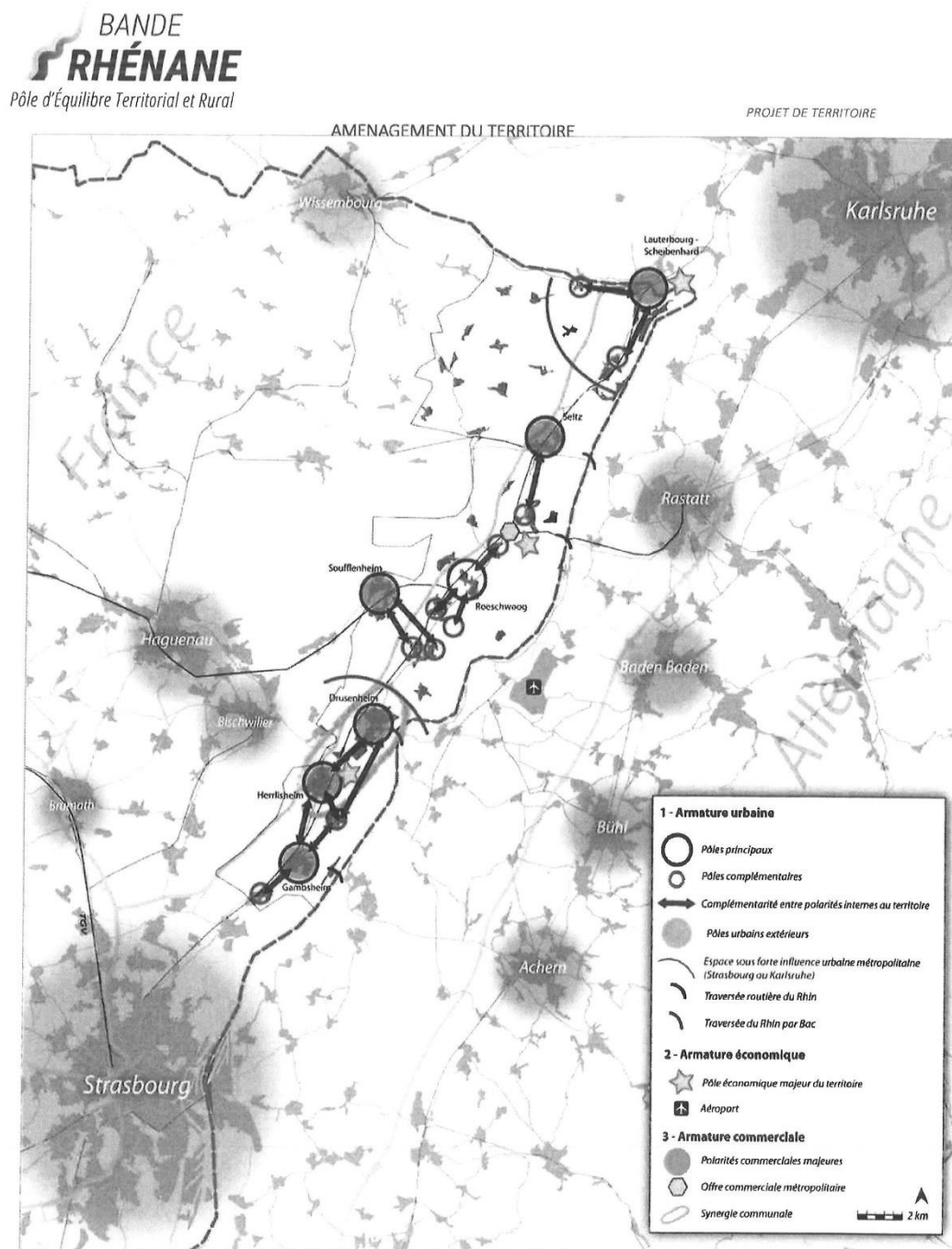


TABLEAU DE SYNTHÈSE : ATTRACTIVITÉ GÉNÉRALE DE LA BANDE RHÉNANE NORD

FORCES	FAIBLESSES
▪ Une vision commune du devenir du territoire (PADD) ▪ Attractivité résidentielle et qualité de vie ▪ Position Aire métropolitaine ▪ Accessibilité 3 R (Route, Rail, Rhin) ▪ Attractivité économique se traduisant par des emplois liés à la proximité de l'Allemagne ▪ Des réserves foncières et projets de ZAE avec vision sur vocation complémentaire ▪ Tissu économique diversifié ▪ Patrimoine rhénan valorisable du point de vue touristique ▪ Plans d'eau, ports, gravières disposant d'un potentiel loisir et économique ▪ Stratégie en matière de développement de la promotion touristique notamment cyclo (organisation, structuration) ▪ Barrage hydroélectriques, géothermie en eau profonde	▪ Foncier d'entreprise sujet à des contraintes environnementales ▪ Concurrence territoriale forte (attractivité nouvelle de l'Eurométropole dynamique du secteur Haguenau-Brumath, gisement Baden Wurtemberg) ▪ Nombreux Déplacements domicile-travail ▪ Hébergement de faible -moyenne gamme ▪ Tissus d'entreprises locales (auto entreprise, télétravail...) peu identifié ▪ Manque agence intérim, antenne emploi. ▪ Panorama de l'action locale à développer (réseau, animation...) ▪ Fluctuations avec forte dépendance à la politique de l'habitat et à l'Eurométropole
OPPORTUNITÉ	MENACES
▪ Positionnement post COS (Contournement Ouest de Strasbourg) ▪ Schéma et stratégie de commercialisation pour l'accueil d'entreprises à l'échelle des EPCI ▪ La plus grande ZA commercialisable d'ici 2020 (80 ha commercialisables) au niveau du Rhin supérieur ▪ Un centre de marques (près de 2 MM de visiteurs, clientèle étrangère 60%) ▪ Un port logistique majeur (Lauterbourg) ▪ Action des EPCI pour une stratégie foncière adaptée ▪ Spécialisation ou vocation des zones d'activités afin de mettre en place des synergies ▪ Développement de la coopération transfrontalière ▪ Structurer les offices de tourisme et créer une nouvelle synergie entre le tourisme, les commerçants et les artisans (potiers...)	▪ Perdre des emplois industriels ▪ Contraintes PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) ▪ Equilibre financier des projets stratégiques (coût de sortie des terrains notamment des friches) ▪ Développement contraint autour d'un pôle majeur (Outlet favoriser la durabilité du concept) ▪ fragilité de la poterie artisanale locale avec effort sur futur IGP (Indication Géographique Protégée) ▪ S'affirmer au sens de la Bande Rhénane Nord à côté de l'Eurométropole Eco 2030 et Technoregion de Karlsruhe ▪ Rhin = axe fluvial et transport à maintenir (problématique niveau/débit, température du Rhin)



PROJET DE TERRITOIRE

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'affirmer (SRADDET, SRDEII) ▪ Recherche de complémentarités - réciprocités avec les métropoles | |
|--|--|

Le territoire est marqué par :

- une histoire qui a forgé une identité
- une situation géographique dans l'aire métropolitaine entre deux métropoles
- une tradition en matière de planification et d'urbanisme
- un territoire avec une dynamique démographique

Ainsi les pistes d'actions suivantes se dégagent qui pourront être précisées en 2020 :

- Mutualiser des outils de suivi des dynamiques territoriales Observatoire SCoT/PLU : Élaborer, évaluer, faire évoluer le SCoT (modification, révision...)
- Urbanisme : Accompagner l'évolution des PLU et PLUi
- Aménagement et construction : valoriser les bonnes pratiques, chartes et guides partagés de qualité urbaine, conseil pour une prise en compte d'aléas en relation avec le projet Plan Climat
- Habitat : échanges avec les bailleurs sociaux, accompagnement aux EPCI qui le souhaitent sur une prise de compétence habitat
- Réaliser des études stratégiques et prospectives (logistique, devenir des ports, gravières.....) selon les priorités à définir, mettre en place des plateformes de discussion

ACCESSIBILITE ET MOBILITE SOUS TOUTES LEURS FORMES

Etat des Lieux

-  Tissus urbain existant
 -  Friche urbaine
 - Réseaux :
 -  Gare ferroviaire
 -  Gare routière
 -  Ligne réseau 67
 -  Le Rhin
 -  La Route
 -  Le Rail
 -  Bacs permettant la traversée du Rhin
- Principaux axes de communication "Les 3 R"*

Projets**Transports collectifs :**

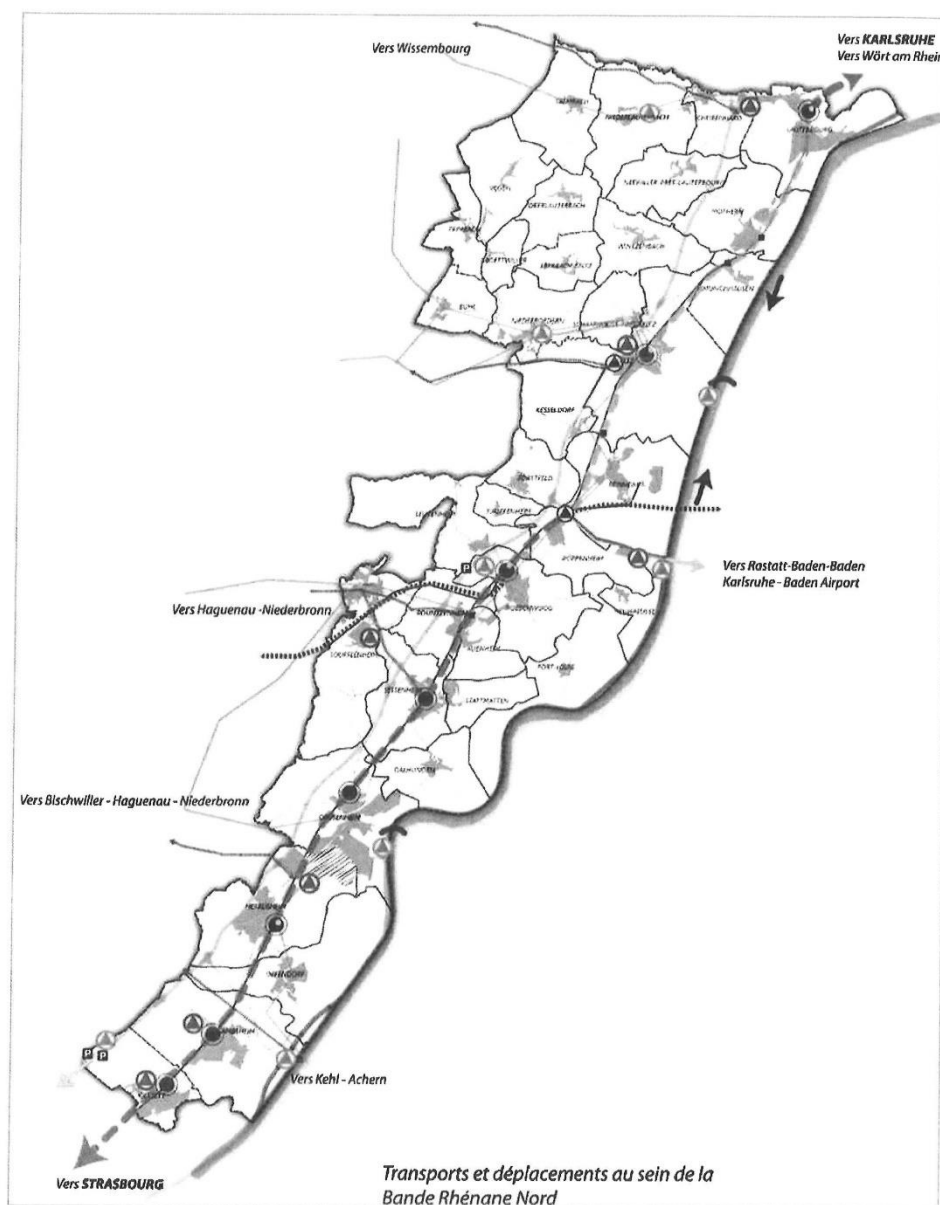
-  Optimiser le fonctionnement des pôles gares
- Renforcer le cadencement ferroviaire sur le réseau ferré à partir de Strasbourg:
 -  1/4 d'heure jusqu'à Roeschwoog
 -  1/2 heure jusqu'à Lauterbourg
-  Prévoir la relation ferroviaire cadencée à Lauterbourg vers Wörth/Karlsruhe
-  Préserver les emprises ferrées sur la transversale Haguenau-Rastatt
- Programmer des aires de covoiturage :
 -  Aires de covoiturage existantes,
 -  Aires futures prioritaires dans les ZACOM,
 -  Autres aires.

Réseau routier:

-  Améliorer le franchissement du Rhin (étude en cours)
-  Améliorer les liaisons Est/Ouest (fluidité, sécurité....)
-  Organiser le stationnement au niveau de l'A35 : améliorer les aires de repos existantes de Landgraben et de Pfeffermatt à Kilstett, aire de Roeschwoog

**BANDE
RHÉNANE**
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PROJET DE TERRITOIRE



UNE BONNE ACCESSIBILITE 3 R



PROJET DE TERRITOIRE

LA QUESTION DES MOBILITES EST UN SUJET MAJEUR DU TERRITOIRE NOTAMMENT CONCERNANT :

- Les déplacements et mobilités / l'impact du COS et de la période post grenelle des mobilités
- Une accessibilité aux réseaux de transport et de déplacement
- La problématique du devenir de la navigation fluviale et des ports / darses
- Le transport de marchandises avec l'atout des 3 R (ex l'accès par les entreprises au réseau ferré) et la question du transit

LES MOBILITES LOCALES SOUS TOUTES LEURS FORMES à savoir les sujets suivants :

- Les migrations pendulaires domicile travail
- L'accès ferroviaire amélioré
- Des modes actifs (vélo, marche) relativement peu développés et Aménagements cyclables
- Les cheminements piétonniers.
- Les franchissements transfrontaliers piétons et cycles
- L'accès aux services publics et marchands et aux soins
- Le covoiturage en tant qu'alternative

FORCES	FAIBLESSES
▪ 3R (ROUTE, RAIL, RHIN) ▪ PROXIMITE AUTOROUTE ET COS ▪ LIGNE FERROVIAIRE NORD-SUD AVEC GARES DE RABATTEMENT ▪ Montée en débit numérique ▪ Traversées sur le Rhin améliorées ▪ Voirie développée	▪ FAIBLESSE DES AXES TRANSVERSAUX EST-OUEST ▪ TERRITOIRE DE TRANSIT ▪ ACCES AUX GARES DE RABATTEMENT SATURES, AIRES DE COVOITURAGES SATUREES ▪ Modes cyclables - manque un schéma d'ensemble et des liaisons cyclables (existant dans la Plaine du Rhin, en cours dans le Pays Rhénan)
OPPORTUNITES	MENACES
▪ PROJET DE LIAISON SAARBRUCKEN/HAGUENAU/ROESCHWOOG/RASTATT /KARLSRUHE ▪ PROJET DE LIAISON TRANSFRONTALIERE PIETONNE ET CYCLISTE A BEINHEIM ▪ POLITIQUE DE LIGNE TER / RENFORCEMENT METROPOLITAIN ▪ Réflexion prise de compétence voirie à la croisée (mobilités douces, aménagement numériques, réseaux, emplacements réservés de PLU, récupération d'eaux pluviales...) ; compétence déjà prise par la Plaine du Rhin ▪ Développement des initiatives pour diversifier les modes de déplacement et les rendre multimodaux ▪ Fréquentation en hausse des aires de covoiturages	▪ Liaisons insuffisantes en modes doux, pistes cyclables, aménagements piétonnés... ▪ UNE OBLIGATION DE DEPLACEMENT EN VOITURE ▪ TERRITOIRE DE TRANSIT DES POIDS LOURDS QUI TRAVERSENT NOTRE TERRITOIRE POUR CONTOURNER LA TAXATION EN ALLEMAGNE OU POUR ALLER SUR L'AXE STRASBOURG-PARIS



PROJET DE TERRITOIRE

Rappel Commission du 19 juin 2019

La mobilité sous toutes ses formes – Rapporteur Robert HEIMLICH

Les actions pourraient porter sur les axes suivants :

- *Le rail – développement de la ligne Strasbourg-Lauterbourg-Karlsruhe et le rabattement vers les gares*
- *Transports en commun – Liaison Rastatt – Haguenau – Saarbrücken*
- *A 35*
- *Priorité Loi d'Orientations des Mobilités (covoiturage – plan vélo, notamment).*

L'accessibilité du territoire avec ses 3 R reste d'actualité avec les franchissements du Rhin. Une desserte à l'heure vers Karlsruhe pourrait constituer un bel avancement dans le cadre des mobilités transfrontalières.

Il est proposé de réfléchir sur cette thématique des mobilités, notamment avec des experts, afin d'établir un projet le plus complet possible.

Dans un premier temps, il sera intéressant de faire remonter l'ensemble des avis exprimés au moment du Grenelle des Mobilités.

Le PETR pourra s'appuyer sur l'avis, issu du Grenelle des Mobilités. Cet avis a été partagé avec les grandes collectivités et l'Interscot (cf annexe).

Les principaux enjeux :

TERRITOIRE DE TRANSIT DES POIDS LOURDS QUI TRAVERSENT NOTRE TERRITOIRE POUR CONTOURNER LA TAXATION EN ALLEMAGNE OU POUR ALLER SUR L'AXE STRASBOURG-PARIS

- le rabattement vers les gares ;
- le développement et la mise en cohérence des transports en commun ; l'approfondissement du service de covoiturage pour le développement des déplacements internes ;
- le développement d'offres alternatives (type auto partage= et d'infrastructures pour les déplacements de proximité ;
- le développement du management de la mobilité ;
- l'optimisation des potentiels du développement du numérique et des nouvelles formes de travail pour limiter les déplacements

Les enjeux (à mettre en lien avec le Plan Climat diagnostic en cours)

- favoriser le développement de la mobilité électrique ;
- favoriser des alternatives à la voiture individuelle ;
- concevoir des aménagements adaptés à des déplacements doux ;
- déployer les actions de résorption des zones blanches en téléphonie mobile.

BANDE RHÉNANE Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PROJET DE TERRITOIRE

1 - Renforcer l'attractivité économique du territoire

 **Pôle économique majeur**

 **Zone d'Activité intermédiaire**

2 - Assurer un développement équilibré du territoire

 **Pôles principaux**

 **Pôles complémentaires**

 **Villages**

3 - Maintenir un équilibre dans le développement de l'habitat

 **Tissus urbains existants avec développement futur maîtrisé pour répondre aux besoins propres à chaque commune.**

 **Friche urbaine**

4 - Principaux axes de liaison existants, à restaurer, ou à renforcer

 **Le Rhin**

 **La Route**

 **Le Rail**

Communes possédant une gare SNCF :

 **- Gares principales**

 **- Autres gares SNCF**

 **Gares routières**

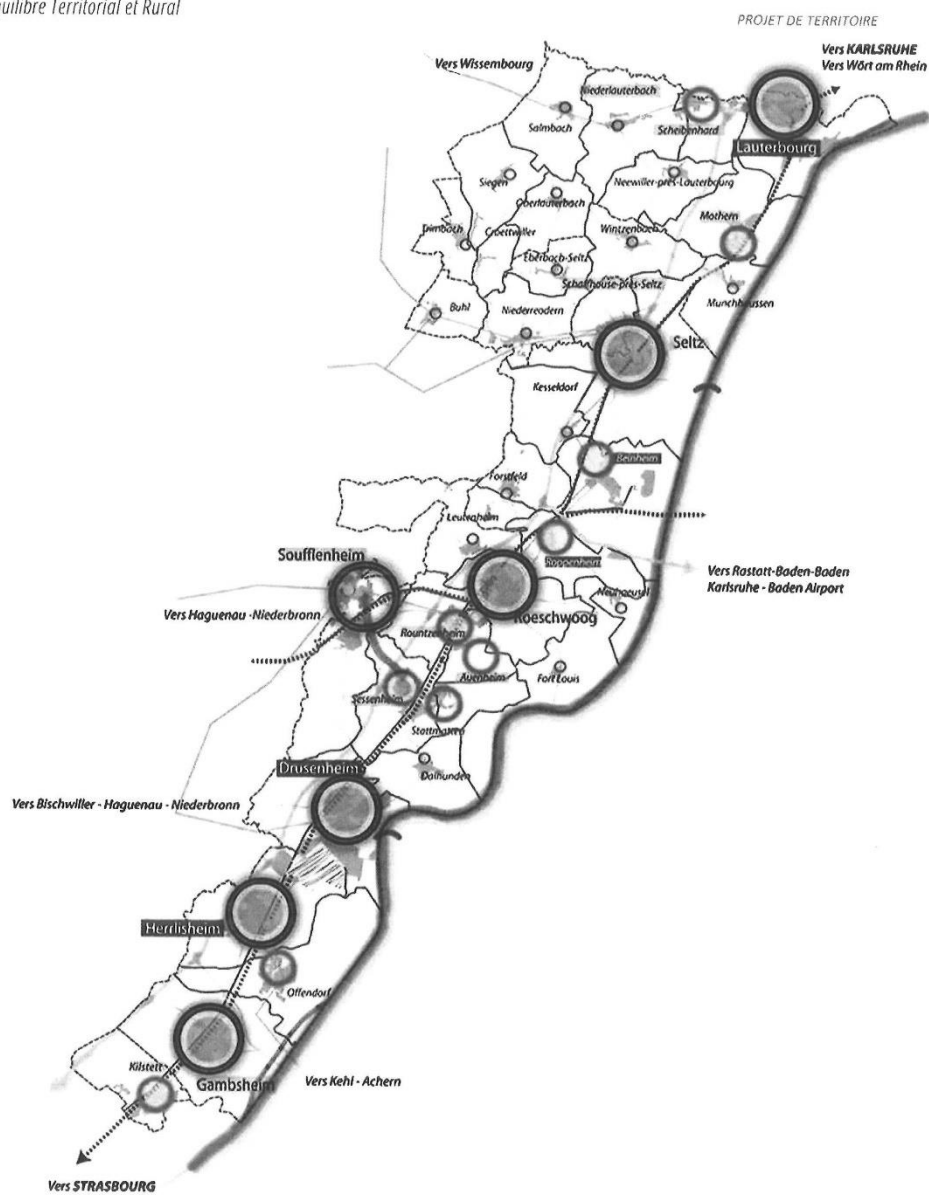
 **Ligne de chemin de fer désaffectée: réflexions en cours**

 **Bacs permettant la traversée du Rhin**

 **Ligne bus 67**

 **Liaison à renforcer (Soufflenheim - Sessenheim)**

**BANDE
RHÉNAINE**
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural





PROJET DE TERRITOIRE

Ainsi les pistes d'actions suivantes se dégagent qui pourront être précisées en 2020 :

- Mobilités : mener des réflexions sur les nouvelles mobilités locales et sur le contexte réglementaire (prise de compétence), Plan de déplacements
- "Dialoguer avec les "grands" partenaires sur leurs schémas cadres (Grenelle, comité de ligne TER...) à l'image de la prise de position suite grenelle prise par le PETR en 2019 CF annexe)
- Prendre position et défendre les intérêts de la bande rhénane notamment sur les projets à fort impact (COS, ligne transversale, ECOTAXE)
- Mettre en œuvre des actions inscrites dans le Plan Climat - volet mobilités
- Accompagner l'accès des habitants aux services (santé, services aux habitants...) , être l'interlocuteur de la Région et du département

LA TRANSITION ECOLOGIQUE / PLAN CLIMAT

- réduire la dépendance énergétique du territoire ;
- préserver les richesses naturelles, notamment celles du massif forestier ;
- transformer les ressources locales en levier de développement économique.

FORCES	FAIBLESSES
▪ Territoire préservé et protégé avec patrimoine environnemental exceptionnel ▪ Mission transfrontalière à la protection du bassin rhénan et de la présentation ▪ Contribution à une qualité de vie ▪ Ordures ménagères avec de bons résultats sur le tri et projets innovants ▪ Des cours d'eau et ressources en eau ▪ Intervention d'un conseiller en énergie partagé	▪ Effets cumulatifs (Natura 2000, zones humides, PPRI...) ▪ Contraintes réglementaires pesant sur le développement en milieu rural ▪ Contraintes PPRI, événements forts mettant en péril des projets stratégiques et des secteurs ▪ Un habitat énergivore ▪ Territoire plat. Etendues des inondations et fortes contraintes en matière de récupération des eaux pluviales dans les projets d'aménagement
OPPORTUNITÉ	MENACES
▪ Territoire support à potentiel pour le tourisme vert et itinéraire ▪ Articulation avec les mobilités douces ▪ Potentiel d'éducation à l'environnement au sein de la Bande Rhénane ▪ Biotope à protéger avec sensibilité accrue de la population ▪ Lutte homogène et cohérente contre les moustiques sur l'ensemble du territoire	▪ Le SRADDET (ex schéma régional de cohérence écologique (SRCE), les objectifs de désimperméabilisation...), le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) génèrent des questions de faisabilité des projets ▪ Assimiler les nouvelles compétences GEMAPI avec enjeux cruciaux sur les digues ▪ Des actions qui ne voient leurs efforts qu'à horizon long terme

BANDE RHÉNANE Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PROJET DE TERRITOIRE

permettant de concilier développement ... et proximité de zones humides ▪ Élément de solidarité avec les communes du Bord du Rhin ▪ Prendre la compétence intermodale de manière intégrée (eau, assainissement des eaux pluviales) ▪ Une ressource en eau abondante	▪ Des difficultés de mise en avant des mesures de compensation malgré le souci de mettre en place un fond de réserve foncière ▪ Trouver les actions à la bonne échelle d'intervention dans le cadre d'un futur Plan Climat ▪ Porter à connaissance (PAC) de nouveaux PPRI et des PPRI en cours d'élaboration et d'autres à venir (Sauer) ▪ Dégradation de la qualité de l'eau
--	--

Les principaux enjeux :

- l'anticipation et l'adaptation aux impacts du changement climatique ;

Rappel Commission du 19 juin 2019

La transition écologique – Rapporteur Robert METZ

La plupart des PETR se dotent d'un plan climat. La commission « environnement » du PETR est chargée du thème de la transition écologique. Le Plan Climat est actuellement en cours d'élaboration de la communauté de communes de la Bande Rhénane qui en a l'obligation, mais il pourrait, être pris en charge par le PETR de manière volontaire et, ainsi, couvrir l'ensemble du territoire de la Bande Rhénane.

Les grands thèmes, les potentiels, les enjeux et les leviers d'action étant similaires, la commission propose de continuer l'étude actuellement en cours pour la communauté de communes de la Bande Rhénane et d'étendre les travaux sur l'ensemble de la Bande Rhénane.

De plus, il existe beaucoup d'affinités entre la Bande Rhénane et la Plaine du Rhin, les problématiques climatiques sont les mêmes. Le Bureau du PETR a d'ores et déjà, approuvé le principe d'une démarche commune.

Elle propose, notamment, d'intervenir sur les axes majeurs suivants :

- *Bâtiments/habitations*
- *Transports et déplacements à l'échelle du territoire*
- *Capture du carbone*
- *Economie*

Le PETR de la Bande Rhénane lance une démarche Plan Climat à son échelle (diagnostic en 2019, finalisation prévue mi 2020. Celle-ci s'appuie en grande partie sur le travail réalisé par le Pays Rhénan, et sera donc l'occasion de réajuster les objectifs et ambitions à l'échelle du territoire du PETR et de ses enjeux.



PROJET DE TERRITOIRE

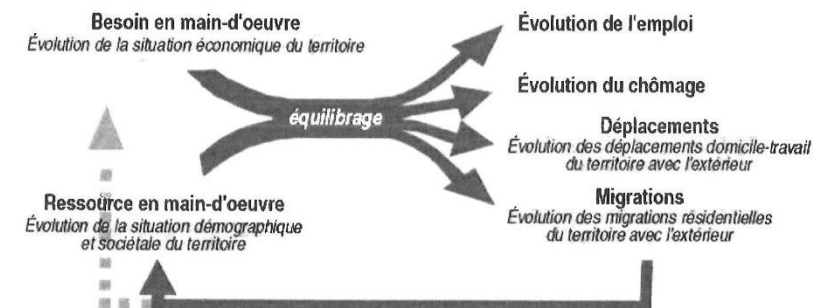
Ainsi les pistes d'actions suivantes se dégagent qui pourront être précisées en 2020 :

- Elaborer le Plan Climat, Air, Énergie Territorial (PCAET), le suivre et l'évaluer
- Réflexion vers un portage ou une prise de compétence complète ou par domaine d'actions
- Mettre en place, le cas échéant, une plateforme de rénovation énergétique ou tout autre dispositif
- Veille / Portage d'appels à projets en matière de transition

ECONOMIE ET EMPLOI

La Bande Rhénane Nord compte un nombre important d'actifs frontaliers (8400 frontaliers ; source bilan du SCoT à 6 ans).

1 Emploi, chômage, déplacements et migrations concourent à l'équilibre des besoins et des ressources en main-d'œuvre



Lecture : l'équilibre entre l'évolution des besoins en main-d'œuvre des entreprises d'un territoire et celle des ressources proposées par ses habitants s'effectue à travers les évolutions conjointes de l'emploi, du chômage, des déplacements et des migrations. Les migrations résidentielles ont une incidence sur l'évolution démographique du territoire, et donc sur les ressources de population active. Elles influent également de manière indirecte sur les besoins en main-d'œuvre du territoire, une part de l'activité économique du territoire servant à répondre aux besoins de la population résidente.

Source : Insee.

Les déplacements domicile-travail de part et d'autre de la frontière jouent un rôle dans l'économie locale par l'emploi qu'ils procurent et les revenus qu'ils génèrent. Ces navettes provoquent des dynamiques démographiques positives mais inversement pourraient atténuer les effets de restructuration de l'appareil productif. Ils ne doivent pas retarder la recherche de solutions locales pour ne pas être tributaire de la conjoncture économique ou politique du pays voisin (afflux de près de 1 million de réfugiés en Allemagne en 2014 et 2015, 10% de la population allemande est étrangère). Néanmoins l'impact du caractère transfrontalier sur le dynamisme économique de part et d'autre du Rhin au niveau de la Bande Rhénane reste difficile à apprécier et mériterait des analyses et échanges approfondis avec les entrepreneurs. Les cadres sont faiblement représentés, l'accès aux postes de responsabilités s'avèrerait plus difficile mais les niveaux de diplômes des frontaliers progressent ces dernières années. Les frontaliers exercent d'abord leur emploi dans l'industrie (automobile à Rastatt, Michelin à Karlsruhe...).

La Bande Rhénane se situe dans la bande des 25 kilomètres de l'espace transfrontalier de proximité : si ce dynamisme à proximité de la frontière peut être source d'opportunités, il pourrait aussi emporter des risques compte tenu de possibles tensions sur les ressources de main d'œuvre ou sur les qualifications (Source Insee Analyses N°79 septembre 2018).

Dans la Bande Rhénane Nord, les marchés locaux du travail se sont organisés en réseaux d'échanges ; les navettes entre marchés locaux sont organisées entre plusieurs grands pôles d'emplois (Eurométropole, Karlsruhe majoritairement).



PROJET DE TERRITOIRE

Les grandes agglomérations allemandes apparaissent comme dynamiques, Haguenau et Strasbourg apparaissent légèrement en retrait par rapport aux grands pôles allemands. La croissance de l'emploi du voisin diffuse peu sur l'économie de la partie nord du territoire qui apparaît ici plutôt comme un espace interstitiel.

BILAN FORCES / FAIBLESSE ET OPPORTUNITES MENACES DU TERRITOIRE

TABLEAU DE SYNTHESE : ATTRACTIVITE DE LA BANDE RHENANE NORD POUR L'IMPLANTATION EN ZAE

FORCES / OPPORTUNITES	FAIBLESSES / MENACES
Des polarités économiques majeures (visibilité départementale, régionale, transfrontalière). Trois centralités économiques majeures sont affichées à l'échelle de la Bande Rhénane Nord, s'appuyant notamment sur l'utilisation des friches économiques. Ces trois pôles majeurs (qui regroupent des potentialités foncières réparties sur plusieurs communes limitrophes) sont les suivants : - Lauterbourg (vocation industrielle et logistique) ; - Beinheim (vocation industrielle, agroalimentaire) - Roppenheim (tourisme commercial, prestation de services : proximité notamment de l'aéroport de Karlsruhe Baden Airport) ; - Drusenheim-Herrlisheim (vocation principalement industrielle, mais également accueil possible d'entreprises de logistique à forte valeur ajoutée ; offre foncière pour des projets économiques structurants ou innovants à l'échelle départementale et/ou transfrontalière mais également possibilité de répondre à des besoins de proximité : PME-PMI) : reconquête de friche.	Aléas environnement Séquence Eviter, Réduire, compenser Risques PPRI/PPRT

**BANDE
RHÉNANE**
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PROJET DE TERRITOIRE

Infrastructures et équipements	- Très bonne desserte du territoire grâce à la proximité immédiate de l'A35, au passage de la ligne TER 100 (ligne Strasbourg – Lauterbourg) et à la présence du Rhin (« les 3 R ») - Accessibilité à la gare TGV de Strasbourg en 30 minutes - Proximité de l'aéroport de Baden-Baden à 30 km - Travaux en cours du COS qui donnera une accessibilité améliorée au territoire depuis le sud de Strasbourg	- Desserte TIC non homogène sur le territoire et véritablement problématique pour certaines communes - Quelques difficultés citées en matière de logement malgré une offre immobilière existante - Peu de lignes de bus et faible amplitude horaire (absence de ligne de bus transfrontalière)
Main d'œuvre	- Taux de chômage moins élevé que sur le département du Bas-Rhin (notamment du fait de nombreux travailleurs transfrontaliers) - Proximité des métropoles de Strasbourg et de Karlsruhe permettant la disponibilité d'un vivier de compétences et de main d'œuvre qualifiée pour les entreprises - Présence d'une population ouvrière habituée à travailler dans l'industrie et apportant satisfaction aux entreprises locales	- Part de la population possédant des diplômes d'enseignement supérieur significativement plus faible qu'à l'échelle du département - Attractivité de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Allemagne qui « aspirent » une part de la main d'œuvre (quel que soit le niveau de qualification) et privent le territoire d'une partie de son vivier de compétences
Environnement économique	- Force de l'industrie et de l'activité de construction avec notamment la présence de quelques fleurons sur ces domaines - Création du village de marques à Roppenheim ayant généré de très nombreux emplois et attirant une population sur un large périmètre (près de 2 millions de visiteurs dont 60% en provenance de l'étranger) - Relative stabilité de l'emploi entre 2014 et 2015 malgré les difficultés rencontrées par l'industrie (compensation par la tertiarisation des activités et notamment via la création du village de marques) - Présence de l'autre côté de la frontière du Bade-Wurtemberg (région riche et dynamique) engendrant des besoins (Ex. : sous-traitance) déjà saisis ou à saisir	- Dépendance de l'économie locale à la santé de ses fleurons (Ex. : baisse importante en proportion de l'emploi industriel sur le territoire du fait des difficultés rencontrées par certaines entreprises industrielles) - Faiblesse des services aux entreprises (- 12 pts par rapport au Bas-Rhin) notamment dans les activités scientifiques et techniques - Forte baisse de la création d'établissements - Manque constaté par certains acteurs de sous-traitants industriels - Concurrence des territoires voisins notamment l'Allemagne pour l'industrie

**BANDE
RHÉNANE**
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PROJET DE TERRITOIRE

Image et qualité de vie	- Territoire jugé globalement attractif avec une réelle qualité de vie - Présence de nombreux équipements favorisant l'implantation / le maintien de la population sur le territoire - Possibilité de bénéficier des équipements et services des territoires voisins en compléments de ceux présents sur la Bande Rhénane	- Non possibilité de couvrir l'ensemble des besoins en matière d'équipements et de services pour les entreprises et pour la population - Difficulté pour attirer des profils CSP+ préférant les environnements urbains -
Appui des acteurs locaux	- Nombreuses entreprises considérant le travail de la Communautés de communes et des maires comme très positif pour le territoire et son développement économique (appui aux entreprises) avec une prise de compétence des communautés de communes - Taille critique suffisante pour avoir les ressources pour stimuler le développement économique du territoire - Appui sur les acteurs départementaux, régionaux et transfrontaliers	- Nécessité d'œuvrer au développement en prenant appui sur les partenariats publics – privés (concession d'aménagement, partenariat avec Port Autonome de Strasbourg pour le port de Lauterbourg...) pour gagner en fiabilité et crédibilité auprès des institutionnels (Région, Département..).



Rappel Commission du 19 juin 2019

PROJET DE TERRITOIRE

Le développement économique – Rapporteur Jacky KELLER

La Bande Rhénane a une vocation industrielle et économique par des zones d'activités majeures (notamment le port de Lauterbourg, la ZAE de Drusenheim-Herrlisheim) dans un contexte transfrontalier qui engendre des besoins en compétence industrielle.

Les axes structurants d'actions du PETR pourraient être les suivants :

- *Renforcer l'attractivité du territoire (salons, prospectus, groupes d'animation)*
- *Déterminer les besoins des entreprises*
- *Favoriser l'accueil des entreprises par le développement d'une offre foncière et immobilière dans les zones d'activités*
- *Diversifier les filières dans les domaines du commerce, du tourisme, de l'artisanat, de l'hôtellerie, des PME, etc...*

Le POCE (Pacte Offensive Croissance Emploi) est un outil inscrit dans le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation.) Il est conclu entre la Région Grand Est et les EPCI, en l'occurrence les PETR. Il n'aura pas d'impact financier mais permettra de percevoir des aides.

Le POCE a été signé en octobre 2019.

Ainsi les pistes d'actions suivantes se dégagent qui pourront être précisées en 2020 :

- Assurer la vocation industrielle et économique de la bande rhénane
- Coordination, suivi de la mise en oeuvre du plan d'actions du POCE (Pacte Offensive Emploi avec Région Grand Est) et futurs conventions d'application
- Territoire d'Industrie, remonter les informations sur les difficultés rencontrées par la Bande Rhénane
- Actions du POCE mises en oeuvre par le PETR en lien avec les EPCI : développer les connaissances sur l'emploi et la formation à 360°, mener la réflexion post réforme de l'apprentissage, mise en oeuvre d'un comité de pilotage sur le devenir des ports, mettre en place un observatoire du commerce et étudier davantage les polarités commerciales transfrontalières
- Initier des actions artisanat, commerce tourisme coordonnées à la demande des EPCI et en lien avec les structures et associations locales
- Soutenir initiative Alsace du Nord ; valoriser son action pour communiquer, susciter la création d'entreprise



PROJET DE TERRITOIRE

LES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL DANS UNE SITUATION FRONTALIERE A POSITIVER (BILINGUISME, CULTURE...)

Près d'un tiers de ses communes sont directement frontalières avec l'Allemagne au Nord et à l'Est. Le caractère frontalier avec l'Allemagne lui permet de développer des relations privilégiées avec ce territoire. L'Eurodistrict PAMINA témoigne de l'intensité des relations transfrontalières.

La position frontalière du territoire, longtemps stratégique, est l'une des fortes particularités de la Bande Rhénane Nord. Ceci est à l'origine d'un patrimoine important qui se traduit non seulement par le droit local alsacien, mais aussi par une tradition de bilinguisme français/allemand. Le bilinguisme est toutefois en perte de vitesse malgré des initiatives diverses en faveur des jeunes publics et des actifs. Il représente pourtant un enjeu majeur pour le développement économique et l'employabilité des populations locales.

FORCES	FAIBLESSES
▪ Un niveau de vie plus élevé que les territoires voisins et relativement homogènes ▪ Forte proportion de propriétaires qui laissent supposer un ancrage territorial plus important ▪ Investissement citoyen fort (associatif) et une identité de territoire ▪ Une position géographique à mi-distance entre 2 métropoles de dimension internationale ▪ Réseaux de communication performants Nord-Sud mais défaillants du point de vue des services publics sur l'axe Est-Ouest ▪ Un territoire où des filières de services à la personne peuvent se développer ▪ Une dynamique envisageable de structurations professionnelles de la santé ▪ Une offre senior en construction ▪ Des réseaux numériques qui s'adaptent	▪ Une population vieillissante plus élevée que la moyenne départementale ▪ Eparpillement de l'offre éducative scolaire et périscolaire ▪ Eparpillement des services aux habitants ▪ Relatif éloignement avec les services (Emploi, CAF, lycée...) ▪ Services publics peu accessibles ▪ Des disparités en matière d'accompagnement des jeunes ▪ Un système traditionnel de commerces de proximité à adapter
OPPORTUNITÉ	MENACES
▪ Le vieillissement de la population peut contribuer au potentiel à exploiter pour le développement de nouveaux services ▪ Mise en place d'un fonds de concours intercommunal pour soutenir les communes dans les projets mutualisés périscolaires au sud, et compétence intercommunale du périscolaire permettant des regroupements dans la Plaine du Rhin ▪ Volonté de regroupements des services de l'Etat (Trésor Public...) ▪ Initiatives en matière de regroupement de prestations de santé	▪ Risque de difficultés du territoire face à un PLUi de Strasbourg extrêmement ambitieux de point de vue commercial et résidentiel ▪ Concentration des services publics dans les grandes villes peu accessibles aux habitants et hors territoire ▪ Un manque et un éloignement des professionnels de santé dans le nord du territoire



PROJET DE TERRITOIRE

▪ Développer les compétences numériques ▪ Accompagner la restructuration de l'offre de santé ▪ Poursuivre le déploiement de l'offre jeunesse, de la petite enfance au lycée ▪ Structurer le maillage des services publics à la personne	▪ Des pratiques transfrontalières spécifiques (médecine alternative en Allemagne, etc...)
--	---

Les principaux enjeux :

- l'adaptation des services à la population dans un contexte :
- de vieillissement
- d'arrivée de nouveaux habitants
- d'évolution des attentes, des modes de consommation et des revenus
- le maintien d'une offre de services par les regroupements locaux.

Rappel Commission du 19 juin 2019

La formation et le bilinguisme – Rapporteur Camille SCHEYDECKER

Globalement, on peut constater que trop peu d'écoles se sont engagées dans le cursus bilingue sur le territoire de la bande Rhénane. La filière bilingue reste assez confidentielle et s'adresse plutôt à des classes élitistes.

De même, l'apprentissage transfrontalier, en vigueur depuis 2013, peine à susciter des vocations parmi les jeunes. Des pistes d'embauches se profilent néanmoins dans le cadre d'un CFAI (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie). L'industrie est la filière qui embauche le plus dans la région frontalière en Allemagne.

Il faut souligner aussi que les jeunes ont un peu de mal à communiquer dans la langue du voisin.

Les actions du PETR pourraient porter sur la favorisation des échanges transfrontaliers, notamment :

- *Lever les freins au niveau de la maîtrise de la langue et des déplacements*
- *Inciter à baigner davantage dans la langue et la culture allemande*
- *Favoriser les formations par le biais de l'apprentissage en France et le contrat de travail en Allemagne*

- *Trouver des leviers par le biais de l'OLCA pour promouvoir l'utilisation et la pratique de l'alsacien*

Les actions liées à cette thématique sont en cours de réflexion et seront à valider prioritairement en 2020.



PROJET DE TERRITOIRE

MOBILISATION, ANIMATION POUR VALORISER LE TERRITOIRE

La mobilisation de tous les acteurs est nécessaire pour illustrer le rôle de coordination du PETR. Le PETR souhaite développer des partenariats.

Ainsi des pistes d'actions suivantes se dégagent qui pourront être précisées en 2020 :

- Favoriser la contribution au projet de territoire : s'ouvrir aux acteurs socioéconomiques et à la population.
- Préfigurer le conseil de développement du PETR dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire et l'animer
- Optimiser le portage des actions collectives, mutualiser la mise à disposition de moyens pour solliciter des subventions (ingénierie, financements, matériels...).
- Pratiquer une veille active sur les appels à projets, mobiliser une ingénierie au service du soutien aux projets des communes et intercommunalités
- Contractualiser, conventionner avec les EPCI



PROJET DE TERRITOIRE

Annexe 1 - Délibération sur la suite du Grenelle des mobilités

Annexe 2 - Statuts du PETR et des EPCI

Annexe 3 - Commissions – composition

Annexe 4 - Plan d'actions extrait du POCE signé en octobre 2019



PROJET DE TERRITOIRE

DES EPCI Données EPCI de la Plaine du Rhin et DU Pays Rhénan

	CC Plaine du Rhin	CC Pays Rhénan
Densité hab/km2 source INSEE	123	223
Nombre de ménages source INSEE	7853	14836
Population de moins de 20 ans source INSEE	4069	8362
Résidences principales construites avant 1990 source INSEE	4970	8900
Population des 15 – 64 ans source INSEE	12645	23789
Emploi Effectifs source URSSAF	3076	5681
Dont Effectifs industrie	1635	1714
Dont Effectifs construction	949	212
Actifs % source INSEE	79.9	79.6
Actifs en emploi % source INSEE	73.2	72.6
Chômeurs source INSEE	6.7	7.0
Taux de chômage des femmes source INSEE	10.3	9.4
Ouvriers Nombre source INSEE	4045	6009
Nombre d'emploi dans l'EPCI/pour 100 actifs résidant dans l'EPCI	65.3	63.4
Statut professionnel Evolution 2010 – 2015 source INSEE	Salariés en baisse non salariés en baisse	Salariés en baisse non salariés en hausse
Apprentissage - Nombre	191	386
Nombre d'entreprises source INSEE	742	1718
Dont industrie - construction	205	442
Dont services aux entreprises	157	363
Création d'entreprise individuelles 2017	39	109
Dont industrie - construction	7	8
Dont services aux entreprises	17	32



ANNEXE POCE

PROJET DE TERRITOIRE

ACTIONS INSCRITES DANS LE POCE (PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI) 2019 - 2021

ENJEU 1 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET L'ANIMATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Promotion économique du territoire, appui aux filières et prospection des investisseurs

Le constat a été établi que le territoire souffre d'un déficit d'image. La concurrence farouche qui s'exerce entre les territoires amène à repenser l'organisation des acteurs en matière de développement économique et à envisager un travail partenarial.

Bien que le territoire ne possède pas une densité d'entreprises industrielles comme le territoire de l'agglomération de Haguenau, il possède certains fleurons tels : DOW (2 sites), Roquette Frères, Eiffage, le groupe Tello, Weinerberger ...). Qu'il conviendrait de valoriser et promouvoir dans le cadre du programme Régional Industrie du futur (Industrie 4.0).

Action 1.1. : Organiser la prospection et la promotion dans un contexte transfrontalier

Objectifs : Promotion du territoire / attractivité économique des bassins d'emplois / prospection à 360 °

Action 1.1.1. : Construction d'une image attractive et d'un rayonnement transfrontalier, en s'appuyant à la fois sur sa position géographique privilégiée, son accessibilité, son dynamisme économique et la coopération transfrontalière. Les entreprises partagent d'ailleurs cette nécessité de renforcer l'attractivité de la Bande Rhénane.

Concernant tout particulièrement ses relations avec l'Allemagne, la Bande Rhénane se doit de renforcer son attractivité à travers un lobby en direction des décideurs politiques allemands. Il s'agit globalement de renforcer la visibilité outre-Rhin et de mieux accompagner les entreprises en zone frontalière sur un marché allemand fortement concurrentiel mais qui peut aussi être essentiel pour l'export. Un des enjeux sous-jacents concerne la maîtrise des langues étrangères : l'anglais mais aussi l'allemand. En effet, le délitement constaté de l'apprentissage de l'allemand pourrait notamment poser préjudice au développement économique en direction de l'Allemagne. Ceci contribue à la pérennisation des implantations allemandes sur le territoire.

Il s'agit de travailler avec l'agence de développement économique (ADIRA), développer le volet et les partenariats transfrontaliers avec PAMINA notamment dans un contexte fort de la TechnoRegion de Karlsruhe.

La Région Grand Est apportera sa contribution à cet objectif par la plateforme linguistique innovante, mise en œuvre dans le cadre du CPRDFOP. Il s'agit d'un outil de formation à destination de tout demandeur d'emploi afin d'acquérir les compétences linguistiques en anglais et allemand nécessaire à leur insertion professionnelle. Cette plateforme permet la formation à tous les niveaux, du grand débutant au perfectionnement.



PROJET DE TERRITOIRE

De même, pour le port de Lauterbourg, il y a lieu de poursuivre ou de renforcer les actions de promotion engagées par le Port Autonome de Strasbourg en lien avec les partenaires institutionnels.

Action 1.1.2. : déployer un plan de prospection : organiser la participation à des salons EXPO REAL / SIMI / MIPIM / et salons spécifiques à la logistique pour le Port de Lauterbourg

Action 1.1.3. Autres actions spécifiques de prospection

Sont envisageables dans le cadre d'un plan de prospection opérationnel : action de proximité côté français et allemand s'appuyant sur la communication et la constitution d'un réseau de prescription (Création des fichiers d'entreprises (françaises et allemandes), créer et animer un réseau de prescription, s'appuyer sur un liste de structures pouvant jouer un rôle d'ambassadeur (entreprises-phares du territoire, ADIRA, CCI, CMA, banques, avocats d'affaires, experts-comptables, MEDEF local, ALSABAIL, ALSACE CAPITAL ...), engager une action de communication différenciée (CCI allemandes), réaliser un réseau de veille économique partagé (veille presse, veille digitale, présence sur des salons, marketing direct, valorisation de contacts pris au cours des missions réalisées, recours à réseaux).

Cette démarche s'inscrira dans la politique régionale de développement de l'attractivité de la Région Grand Est, qui accompagne les entreprises pour leur présence aux salons internationaux.

- Partenaires : Région Grand Est, ADIRA, Agence d'attractivité chambres consulaires, PETR, EPCI, PAS, PAMINA

Action 1.2 : Animer le tissu économique local

Objectifs : Développer les actions avec les entreprises du territoire, organiser la mise en réseau.

Il s'agit de travailler sur des rencontres et événements avec l'agence de développement économique et / ou d'autres réseaux (ex : Alsace Entreprendre, RESILIAN, le Centre des jeunes dirigeants, l'Association Progrès Management ...).

La Région participera à l'animation de ce réseau dans le cadre de ses compétences.

Action 1.2.1. Animation et représentation au sein du Conseil de Développement

Il s'agira de poursuivre l'animation engagée au sein du Conseil de Développement du PETR en voie de création et auprès des entreprises ; il est possible de prendre appui sur les démarches Plan Climat et notamment celle de la Communauté de Communes du Pays Rhénan dans le cadre du Plan climat réglementaire (Atelier Economie au sein du Club Climat, ...). Il convient de s'appuyer sur quelques entreprises leaders (2 – 3) également impliquées dans des dynamiques (RESILIAN...).

Action 1.2.2. Réseau Be est

Le réseau de la Région Grand Est Be Est Développeurs, mis en œuvre dans le cadre du SRDEII dédié à l'accompagnement des entreprises permettra aux développeurs locaux de détecter les porteurs de projet afin qu'ils puissent bénéficier du dispositif d'aide de la Région Grand Est, être



mis en relation avec des conseillers spécialisés dans la création, la reprise, le développement d'entreprises ...

PROJET DE TERRITOIRE

- Partenaires : Région Grand Est, ADIRA, chambres consulaires, EPCI, PETR

ENJEU 2 – METTRE EN ADEQUATION L'EMPLOI ET LA FORMATION ADAPTES AUX BESOINS DES ENTREPRISES

L'attractivité du territoire

La formation constitue un enjeu pour la Bande Rhénane Nord qu'il faudra aborder au-delà du territoire (en synergie avec Haguenau tout en tenant compte du contexte transfrontalier).

Action 2.1. Développer les connaissances sur l'emploi et la formation à 360°, mettre en place un observatoire et une plate-forme territoriale de la formation des compétences et de l'emploi à dimension transfrontalière

Objectifs : mieux comprendre les besoins et attentes des entreprises en termes d'emploi-formation

Sous actions :

- **Partager les données** sur le territoire de l'Alsace du Nord sur l'emploi transfrontalier notamment les données et analyses réalisées par l'OREF
- **Recenser les besoins des entreprises** et détecter les entreprises souhaitant être accompagnées en lien avec la politique régionale pour la formation des demandeurs d'emploi. Les Communautés de communes et le PETR informeront notamment la Maison de la Région des échanges en la matière avec les entreprises du territoire
- **Disposer d'une base de données de compétences et de profils** susceptibles de répondre aux besoins des entreprises alsaciennes et allemandes de la zone frontalière
- Veiller à tenir compte de **l'aspect frontalier** dans la mise en place d'une telle plateforme.
- Afin d'optimiser la mise en adéquation de la formation avec l'emploi local, le contexte transfrontalier et le besoin des entreprises actuelles ou souhaitant s'implanter dans le territoire (et notamment les métiers porteurs), **étudier de manière approfondie l'offre de formation du territoire fondée sur le bilinguisme, la formation supérieure et l'innovation**. Cet aspect devra s'articuler avec les formations présentes dans la Communauté d'Agglomération de Haguenau, appuyé sur l'IUT (et avec l'Eurométropole).

La Région Grand Est, dans le cadre de ses compétences en formation professionnelle travaille avec les entreprises afin de déterminer les besoins et de mettre en œuvre les formations des demandeurs d'emploi en adéquation avec les postes à pourvoir dans le territoire. Ce travail s'appuie notamment sur le service Développement Territorial de la Maison de la Région Saverne-Haguenau qui est en relation avec les entreprises, les organismes de formation et les accompagnateurs des demandeurs d'emploi. La connaissance territoriale est également assise sur les travaux de l'OREF.

Le PETR et / ou les Communautés de communes seront associés aux travaux des Comités locaux de développement des Compétences afin de développer encore les partages d'information dans ce domaine.

- Partenaires : Région Grand Est, PETR, EPCI, PAMINA, ADEUS, insertion et emploi / Département, chambres consulaires, OREF, acteurs de la formation et de l'emploi, pôle emploi, mission locale



PROJET DE TERRITOIRE

Action 2.2. Conforter et renforcer l'offre en matière de formation initiale notamment l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins du territoire

Cet axe est à développer en lien avec l'agglomération de Haguenau et en lien avec le projet de « lycée professionnel » inscrit dans le SCoT de la Bande Rhénane Nord. A partir de 2020 avec la réforme, il s'agit de voir quelles branches ou entreprises pourraient porter cette création tout en garantissant la bonne articulation avec l'appareil de formation existant.

Pour le port de Lauterbourg, il convient de travailler sur les métiers de la logistique notamment, et pour la ZAE de Drusenheim-Herrlisheim, sur l'emploi dans l'industrie / l'innovation.

- Partenaires : Région Grand Est, CA Haguenau, PAS, universités, acteurs de la formation, pôle emploi, mission locale.

Action 2.3. Tenir compte de la réforme de l'apprentissage et permettre aux entreprises de développer des centres de formation interne en complémentarité des centres de formation existants (CFA...).

Il s'agit d'abord de veiller à optimiser la bonne utilisation des plateaux techniques publics existants. Afin de tenir compte de l'évolution législative sur la formation en entreprise, certaines entreprises situées dans la Bande Rhénane Nord ont engagé une réflexion importante à ce sujet, exprimé un besoin ou engagé une démarche : Groupe Tellos (ex directeur AFPA) avec mise en place d'une formation au sein de la branche fibre du Groupe Tellos...

ENJEU 3 – FAVORISER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES PAR LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE ECONOMIQUE ADAPTEE NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION DES FRICHES

Rubrique(s) concernée(s) :

Innovation en entreprises et dans les territoires

Immobilier d'entreprise et foncier d'activité

Action 3.1. Conforter les entreprises implantées et favoriser l'accueil de nouvelles entreprises

La politique foncière économique dans sa dimension de planification relève notamment du SCoT de la Bande Rhénane Nord approuvé en 2013, du PLUI du Pays Rhénan arrêté en janvier 2019 (et approuvé d'ici fin 2019), dans les documents d'urbanisme de la Plaine du Rhin (PLU, POS).

Ces documents prévoient notamment l'extension ou l'aménagement des sites existants. A noter que les trois polarités économiques principales sont rentrées dans la phase opérationnelle depuis l'approbation du SCoT.



PROJET DE TERRITOIRE

Les EPCI compétents et aptes à la mise en œuvre veillent également à la modernisation des ZAE existantes : connexion à la fibre optique / très haut débit, travaux d'aménagement divers, mise en place de signalétique, services aux entreprises ...

Sous action : Un schéma d'ensemble de vocation des zones activités pourrait également être engagé sur le territoire par les EPCI.

- Partenaires : PETR, EPCI,.

Les communautés de commune informeront la Région des travaux en la matière, notamment en lien avec le SRADDET, la politique friche et THD.

Action 3.2. Maintenir et développer l'industrialisation de la Bande Rhénane autour de projets structurants

L'industrialisation de la Bande Rhénane Nord passe par les 3 pôles majeurs : ZAE Drusenheim-Herrlisheim / Parc de la Forêt à Beinheim/ Port de Lauterbourg. L'industrie ne peut se développer sans sous-traitance, activités connexes. Le territoire propose des espaces d'accueil pour les entreprises, assure la construction d'un tissu économique complémentaire.

Les pôles majeurs présentent des caractéristiques – thématiques complémentaires :

- *Aménagement de la ZAE Drusenheim - Herrlisheim : projet développé par la collectivité dans le cadre de la requalification des anciennes raffineries de Strasbourg / concessionnaire pour l'aménagement et la commercialisation (permettant de répondre à la demande de la Région – partenaire : aménageur)*
- *Port de Lauterbourg et rayonnement – zone d'intérêt pour les entreprises : lien entre le port de Lauterbourg, les grandes entreprises du territoire et point particulier sur la complémentarité avec la ZAE mais au-delà travailler le positionnement du PAS // ports maritimes*
- *Parc de la Forêt à Beinheim dans lequel se situe l'entreprise Roquette Frères : transition énergétique - développement du site.*

Afin de permettre l'industrialisation de ces sites, les aménageurs et entreprises ont besoin d'une approche coordonnée en réseau au plus près pour les accompagner sur leurs problématiques ou sur les enjeux innovants ou les enjeux concrets d'implantation (entreprises 4.0, transition énergétique, révolution numérique, recherche de solutions pour les aléas et conditions de la séquence évitement – réduction - compensation... dans le cadre des projets d'extension).

- Partenaires : Région Grand Est, EPCI, PAS, Aménageur de la ZAE Drusenheim-Herrlisheim.

Action 3.3. Développer une ZAE nouvelle génération dans le cadre de la réhabilitation des anciennes raffineries de Strasbourg à Drusenheim-Herrlisheim dans le cadre d'un partenariat public-privé



PROJET DE TERRITOIRE

Une zone d'activités portée par un aménageur privé en lien avec les collectivités : synergie à mettre en place avec la Région

La Communauté de Communes du Pays Rhénan a acquis en 2015 le site des Anciennes Raffineries de Strasbourg afin de développer une zone d'activités économique. La Région Grand Est a accompagné la collectivité jusqu'à la reprise du site par la collectivité et a été associée aux différentes étapes de réflexion. Par courrier du 16 septembre 2016, la Région qui œuvre pour une cohésion entre les sites des anciennes raffineries de Reichstett et celui de Drusenheim-Herrlisheim a émis le souhait d'être partenaire à travers une convention de partenariat, d'un projet consolidé par un portage public privé. Aussi la Communauté de Communes du Pays Rhénan a orienté ses réflexions dès 2017 et lancé un appel d'offres dans le cadre d'une concession d'Aménagement permettant à la collectivité dans le cadre de ce montage juridique spécifique de limiter ses dépenses (*acquisitions immobilières nécessaires à l'opération auprès de la collectivité par le concessionnaire, de faire supporter le risque financier à un tiers contractualisé par le financement de l'opération et la gestion financière de l'opération d'environ 30 Millions d'euros HT*).

Ce montage est une véritable plus-value pour la collectivité qui voit la réalisation de cette zone d'activités de grande envergure par des professionnels de l'aménagement : Villes et Projets (filiale du groupe nationale Nexity) et Alpha aménagement (filiale du groupe régional Tellos)

La collectivité a établi contractuellement les conditions d'échanges et de validation du projet dans sa mise en œuvre (ce qui permet de développer un véritable partenariat public-privé et d'associer la Région Grand Est, cheffe de file de la compétence de développement économique dans la dynamique de cette zone d'activités au plus près des enjeux des entreprises qui souhaiteront s'y implanter).

Positionnement de la zone d'activités

Les 5 principes du projet de l'aménageur sont les suivants : connectivité, environnement (eau et paysage), mutabilité, pérennité et durabilité, innovation.

Il conviendra de mener des actions pour accompagner les ambitions :

- **Anticiper les besoins des entreprises et des modes de travail** (télétravail, délocalisation).
- engager une réflexion sur le développement d'une **offre type immobilier d'entreprise** répondant à cette demande (hôtel d'entreprises, tiers-lieux ...).
- Développer un « **village de l'innovation** » intégré dans le projet.
- Répondre à l'**Objectif de labélisation et de certification environnementale** affichée par l'aménageur.

Des développements spécifiques sont à l'étude par l'aménageur et peuvent nécessiter des soutiens complémentaires (**hypothèse réseau de chaleur, éventualité d'un projet de méthanisation adossé à la ZAE, accès ferré...**).

Sous action / Pistes de travail avec la Région : **4.0 / Industrie du futur / transition numérique = fibre optique - 5G - robotisation**

Il est prévu d'inscrire également cette action dans la démarche Territoire d'industrie en cours.

- Partenaires : Etat (démarche Territoire d'Industrie), Région Grand Est, CC Pays Rhénan, Aménageur privé



PROJET DE TERRITOIRE

Action 3.4. Port de Lauterbourg / mise en place d'un comité de pilotage

Le développement des ports dans leur ensemble étant essentiel pour la vitalité économique de la région métropolitaine du Rhin Supérieur, l'étude des besoins à moyen et long terme en plate-formes intermodales menée en 2006 par la Région Alsace a proposé à l'horizon 2020 un scénario avec 3 sites intermodaux dans le Bas-Rhin dont 2 dans la Bande Rhénane Nord (Lauterbourg, Strasbourg Port du Rhin et Herrlisheim), et dont 2 sites rail-route à dominante maritime (Strasbourg Port de Rhin avec terminal conteneurs et chantier rail-route, et Herrlisheim avec rail-route). Plus récemment, on voit que la visibilité mondiale de l'Alsace est d'abord identifiée par sa position « bord de Rhin » (Source étude Adira ; analyse des projets exogènes 2009 – 2014).

Il convient de mener une action pour que les perspectives, orientations de développement soient discutées collectivement avec les acteurs au niveau local et à l'échelle du Rhin jusqu'à Lauterbourg (Etat, Région, Département, EMS/PAS et échelle PETR, EPCI, communes...). Concernant la gestion portuaire une multiplicité de statuts existe au niveau du Rhin

La vocation logistique et le transport combiné de Lauterbourg permet de créer de nouvelles capacités avec de nouvelles prestations complémentaires à plus de 60 kms (Lauterbourg).

La Bande Rhénane et le Bas-Rhin se situent à côté de la principale artère de communication fluviale européenne qui marque l'histoire et l'identité économique du territoire.

Des actions sont à mener pour relever les enjeux et défis portuaires dans la Bande Rhénane Nord

Sous actions :

- les trafics de produits pondéreux ont tendance à baisser au profit de produits manufacturés à plus grande valeur ajoutée, cette situation pourra faire de ce tronçon du Rhin de Strasbourg à Lauterbourg une zone avancée des ports de Rotterdam ou Anvers dans la mesure où l'action se fait de manière forte, puissante et coordonnée ;
- il convient d'engager une discussion globale pour profiter des ports et darses existants pour décentraliser des activités du Port Autonome pour
 - Rendre le développement des ports le long de la voie complémentaire au développement du Port Autonome de Strasbourg et non dépendant, l'affirmer comme une alternative crédible ;
 - Rendre l'accueil des entreprises logistiques à Lauterbourg prioritaire ;
 - La remise en état d'infrastructures (pourquoi la remise en état de postes de chargement ou des darses paraît reportée en l'absence de volonté dans la gouvernance du PAS ?) ;
 - Le maintien d'un bon niveau d'accès aux ports et darses, (route d'accès, route VNF...) ;
 - Selon le Port autonome de Strasbourg, la mise en oeuvre de petites plate-formes logistiques favoriserait inmanquablement la route (notion de hub) ; ce point reste à analyser et à vérifier compte tenu des situations particulières des accès, darses et des opportunités ;
 - Quel avenir économique complémentaire pour les ports et darses actuels (hors plateformes logistiques et post gravières) ; ne rien anticiper serait les condamner (friche, déclassement...) ?



PROJET DE TERRITOIRE

- Une réorganisation du foncier : qu'en est-il du système d'amodiation en place avec le PAS ? Aujourd'hui, certains ports de la Bande Rhénane Nord contribuent au financement du PAS ;

- Un espace géré de façon responsable : il est nécessaire de constituer des réserves foncières destinées aux projets futurs et de réserver dans les différents plans d'urbanisme les corridors permettant la réalisation des infrastructures ferroviaires et/ou routières. La concertation permanente entre l'ensemble des acteurs sur un espace de cohérence est indispensable.

Il convient d'engager une dynamique coordonnée à l'initiative de la Bande Rhénane Nord avec le soutien des institutions. La Bande Rhénane nord souhaitera mener des actions de sensibilisation à ces enjeux.

Action 3.5. Soutenir des projets structurants de requalification de friches

Il convient, au-delà du projet de requalification des anciennes raffineries de Strasbourg, de mettre en place un observatoire du foncier et détecter les friches sur l'ensemble du territoire dans un souci de bonne anticipation. L'observatoire du foncier est réalisé dans le cadre de la plateforme régionale du foncier. A ce stade, il n'est pas prévu pour la Région d'intervenir sur des déclinaisons territoriales au niveau de l'observatoire mais un accompagnement à la requalification ou à la détection de potentiels peut être envisagé.

Sous actions :

Une **coordination des acteurs** est souhaitée pour prendre part à la définition des projets de reconversion.

Il convient de **faciliter les reconversions dans un objectif global d'optimisation du foncier (problématique de zone inondables, dépollutions)**.

Des sites à risque sont identifiés avant qu'ils ne soient classés en friche (ancien site TCR à Kilstett, ancienne scierie Maeschler à Soufflenheim...).

- Partenaires : Région Grand Est pour la requalification des friches ADEME, Services de l'Etat (DREAL, DDT), EPCI

ENJEU 4 – MAINTENIR ET DIVERSIFIER LES FILIERES / ECONOMIE DU COMMERCE – ARTISANAT – TOURISME

Economie de proximité

Création / reprise d'entreprises, maintien des entreprises implantées et soutien à leur développement

Action 4.1. Développer l'économie touristique

Des démarches peuvent être entreprises sur le positionnement « Bords du Rhin – Rhénan » avec une offre d'hébergement et de loisirs adaptés au tourisme d'itinérance et notamment au tourisme à vélo. Il convient d'adapter l'offre touristique à l'évolution des tendances et modes de consommation des clients (évolution forte et rapide des usages, notamment sous l'effet des transitions écologique et digitale).



PROJET DE TERRITOIRE

Sous-Action 4.1.1. : soutenir le développement complémentaire du centre de marques (10 ha) reconnu comme projet d'intérêt stratégique (SCoT, PPRI de la Moder).

Le centre de marques de Roppenheim accueille 630 emplois actuellement sur le site avec 1,5 million de visiteurs, ce centre est l'une des principales destinations. Il y a lieu également de soutenir la reconnaissance d'un projet d'intérêt stratégique (extension Outlet 10 ha pour des équipements de services de type Hôtellerie ou loisirs complémentaires et à l'échelle du Rhin Supérieur).

Sous-Action 4.1.2. : développer l'offre hôtelière en lien avec le dispositif « soutien à l'hôtellerie » de la Région

La Bande Rhénane dispose d'un potentiel de développement ; des projets privés nécessitent un soutien notamment en matière de création d'hébergements hôteliers :

- développement de l'hébergement à proximité immédiate du golf de Soufflenheim,
- développement d'une offre de loisirs et d'hébergement à proximité de l'Outlet
- soutien à l'extension de l'hôtellerie existante (Centre de la commune de Roppenheim, hôtelier à Drusenheim...)
- développement hôtelier en zone d'activité (clientèle affaires)

Sous-Action 4.1.3. : développer l'offre insolite en lien avec le dispositif « hébergements insolites » de la Région

Les collectivités cherchent également à diversifier le public en hôtellerie de plein air

- HLL afin de diversifier la clientèle des campings (Lauterbourg Roeschwoog...)
- gîtes à proximité de plan d'eau (pods à Roeschwoog) ou sur gravière (gîtes flottants à Seltz)
- projet d'extension et de diversification dans la zone de loisirs de Lauterbourg...

La Région accompagnera les projets du territoire dans le cadre du schéma Régional de développement du Tourisme - 'SRDT

Sous-Action 4.1.4 : accompagner les projets structurants dans le cadre du dispositif des pôles d'attractivité du Grand Est

Il convient de soutenir la réflexion sur un Concept Porte de France au Pont de Gambsheim et d'une manière générale les projets touristiques qui améliorent les passages transfrontaliers. La réflexion est portée par l'association transfrontalière Passage 309 en capacité d'animer et de mobiliser les partenariats transfrontaliers. Ce pôle touristique majeur pourra trouver des partenariats publics privés et des aides européennes. La maîtrise d'ouvrage ou le montage financier et juridique sera à déterminer à l'issue des études de concept. Le projet peut s'adosser sur un projet structurant avec VNF (nouveau ponton pour croisiéristes et à proximité immédiate port d'Offendorf labellisé Pavillon bleu (projet) / CF étude de marché VNF.

Une réflexion pourrait également être menée quant à l'aménagement touristique structurant qui viendrait renforcer utilement l'offre de découverte de la poterie et soutenir la volonté des potiers de développer leur image et leur savoir-faire.

En outre, il convient de soutenir les porteurs de projets économiques, ou les entreprises qui visent à développer des services par la transformation des aires d'autoroutes actuelles en aires



PROJET DE TERRITOIRE

d'autoroute accueillantes en tant que vitrine ou porte d'entrée Alsace / France (plateforme douanière de Scheibenhart, aire d'autoroute de Kilstett, aire d'autoroute de Roeschwoog).

Sous-Action 4.1.5 : structuration et mise en tourisme économique de la filière Vélo

Le territoire a des projets de mise en tourisme de l'offre « Vélo » à l'échelle d'un ou de plusieurs itinéraires phares inscrits dans les schémas d'itinéraire cyclable (schéma existant dans la Plaine du Rhin, en cours d'élaboration 2019 dans la Bande Rhénane).

Lorsque des itinéraires visent la mise en œuvre du schéma national des Véloroutes et Voies Vertes et qu'ils ont l'accord en vue de leur inscription, ou qu'ils bénéficient de financements INTERREG le dispositif de la Région pourra venir en appui pour soutenir les projets qui peuvent générer des initiatives économiques.

Action 4.2. Développer et maintenir l'économie de proximité (Union des Professionnels de Espace Rhénan / OCM / salon des artisans) – travailler sur la mutation des habitudes de consommations.

Sous Action 4.2.1. Dans le domaine de l'urbanisme, mettre en place un observatoire de suivi local et étudier davantage les polarités commerciales transfrontalières.

La position frontalière du territoire est également un élément de contexte important. Ce sont d'une part les pôles urbains allemands (Rastatt, Baden-Baden...), mais également l'offre située à proximité immédiate des passages sur le Rhin qui influent sur les comportements de consommation des ménages du Bas-Rhin (différence de prix entre Allemagne et France sur certains produits). D'où un contexte concurrentiel et transfrontalier limitant les potentialités de développement dans la Bande Rhénane Nord pour certains types d'achats. D'où également un enjeu de complémentarité des développements dans la Bande Rhénane Nord avec ceux des territoires limitrophes.

Le territoire dispose de quelques études commerciales (en vue du DAC adopté en 2013, dossier CDAC, Opérations Collectives de Modernisation...). Il convient de prévoir un meilleur suivi dans un contexte global de risque de friches commerciales dans les prochaines décennies. Ces études peuvent se faire à l'échelle du SCoT ou des EPCI dont la compétence commerce a été précisée en décembre 2018.

Action 4.3. Maintenir la filière de la poterie

Il convient de soutenir le maintien de cette activité en difficulté concernant l'artisanat, la poterie. Selon le registre des entreprises de la CMA, dans le territoire de la Bande Rhénane Nord, la fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental (NAFA 2341ZZ) au 1er janvier 2018 concerne 18 entreprises, compte 65 salariés. 55% des chefs d'entreprise ont plus de 55 ans ; 13 ont le titre d'Artisan et 2 le titre d'Artisan Maître.

Le développement marketing, l'innovation - design et la formation professionnelle constituent des enjeux importants.

Le développement d'une stratégie harmonisée afin d'accompagner la création-transmission-reprise des entreprises artisanales ;



PROJET DE TERRITOIRE

La préparation de l'artisanat du futur : faciliter l'intégration des innovations, intégrer les dimensions liées au développement durable, ouvrir l'artisanat au numérique (notamment par le conseil, la formation et le soutien à l'investissement), favoriser l'obtention des labellisations et des certifications parfois indispensables pour accéder à certains marchés ;

L'obtention de soutiens financiers pour des projets de développement : soutien aux investissements matériels (outil productif) et immatériels (R&D, conseil, études, etc.) ;

L'accroissement du développement commercial des entreprises artisanales, par exemple par un accès facilité aux marchés publics, aux marchés transfrontaliers, aux salons spécialisés, etc.

Sous Action 4.3.1. : Aide à l'obtention de l'IGP pour faire face à la concurrence asiatique

L'action a pour objectifs de

- Garantir la qualité et les caractéristiques du produit et du savoir-faire dont l'origine géographique est valorisée
- Mettre en valeur des techniques de fabrication et des traditions associées au lieu d'origine
- Sauvegarder des entreprises et des emplois

Dans la lutte contre la concurrence des produits asiatiques, la piste de l'Indication Géographique Protégée de produits Industriels et Artisanaux (IGPIA) est essentielle : elle peut sauver des entreprises ; sans cette protection certaines entreprises ne peuvent survivre.

Les bénéfices attendus sont multiples :

- Garantie des pouvoirs publics sur la qualité et l'authenticité des produits
- Responsabiliser les actes d'achats
- Augmenter la valeur-ajoutée des produits pour les artisans
- Avoir un savoir-faire reconnu
- Avoir une meilleure protection contre la concurrence déloyale
- Pour les collectivités : protection du patrimoine local, redynamisation du territoire, attractivité économique et touristique, notoriété générale

Sous Action 4.3.2. Accompagnement dans la démarche collective

L'enjeu est de faciliter l'intégration des innovations, intégrer les dimensions liées au développement durable, ouvrir la poterie au numérique (notamment par le conseil, la formation et le soutien à l'investissement), favoriser l'obtention d'autres labellisations et de certifications parfois indispensables pour accéder à certains marchés.

L'action pourra s'inscrire dans des dispositifs et dans un plan d'actions global de l'association en faveur de la sauvegarde de la poterie. D'un point de vue général il y a un besoin de cette filière de type « ingénieur méthodes » et/ou « chef de produits » pour soutenir l'association et ses adhérents après l'obtention de l'IGP.

Sous Action 4.3.3. Soutien à la communication et à des manifestations des métiers d'art après l'obtention de l'IGP (communication de lancement)

La communication se fera de manière coordonnée avec les actions de promotion touristique. Néanmoins l'association des potiers envisage d'organiser des manifestations à caractère économique et de métiers d'art pour faire la promotion de leur savoir-faire et de l'IGP. Une



PROJET DE TERRITOIRE

manifestation d'envergure serait à inscrire dans la cadre des manifestations organisées par la Région sur les métiers d'art

Un soutien technique régional est en cours.

ENJEU 5 – MISE EN ŒUVRE DE LA DECLINAISON DU PLAN CLIMAT

Rubrique(s) concernée(s) :

Accompagnement des transitions notamment numérique, écologique et énergétique (dont la digitalisation et l'écologie industrielle territoriale)

Transition énergétique

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin réalise de nombreuses actions en terme de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique sans pour autant l'inscrire aujourd'hui dans un Plan Climat alors que la communauté de communes de la Bande Rhénane a lancé l'élaboration d'un PCAET réglementaire qui sera approuvé d'ici septembre 2019.

En juin dernier le comité syndical du PETR s'est engagé vers la mise en place d'un Plan Climat à l'échelle de la Bande Rhénane.

Le Plan Climat réglementaire actuellement dans sa phase d'élaboration d'un Plan d'actions Citoyen dégage de nombreuses pistes qu'il conviendra de soumettre à la validation par les élus. Outre la volonté de concentrer géographiquement les industries et éviter la démultiplication des sites (ZAE), on a par exemple les actions suivantes (validés d'ici sept. 2019) :

- Sensibiliser les entreprises et soutenir leurs efforts en faveur du climat : accompagner, soutenir les entreprises sur la possibilité de réaliser un bilan carbone, assorti de préconisations – voir les accompagner dans leur mise en œuvre.
- Se mettre en relation régulière avec la Chambre de commerce et d'Industrie, l'Ademe, la Région, et tous les acteurs de la transition écologique travaillant avec le monde économique
- Soutenir et accompagner la mise en place d'un Club RSE local, informer...
- Inciter les entreprises à limiter l'éclairage.
- Mettre en place une filière pour le recyclage des palettes.
- Mettre en place une filière pour la méthanisation des déchets organiques professionnels.
- Initier des Plans de déplacement interentreprises dans les ZA.
- Sensibiliser les entreprises, et notamment les commerces, au respect de la loi sur l'extinction nocturne des enseignes, des bureaux et des magasins – et étendre cette sensibilisation à l'éclairage des parkings de la grande distribution.
- Développer les espaces de services mutualisés (restauration, bureaux et salles de réunion partagés...
- Faire en sorte que les entreprises choisies pour les futures ZA soient le plus possible neutres en carbone ;
- végétalisation, panneaux solaires et pourquoi pas méthanisation
- Aide les entreprises locales à développer une économie circulaire, à l'échelle du territoire.
- Valoriser les efforts engagés par les entreprises locales, et soutenir l'économie verte.
- Recenser les entreprises qui agissent pour l'innovation durable (membres de l'idée Alsace...)
- Agir pour les nouvelles énergies, auprès du secteur industriel et commercial



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PROJET DE TERRITOIRE

- Sur la base du cadastre solaire réalisé, contacter les entreprises – et les exploitants agricoles - dont les bâtiments peuvent héberger des équipements photovoltaïques, et leur proposer des solutions adaptées.
- Mener la réflexion sur les conditions nécessaires pour réaliser les zones d'activité des zones d'excellence environnementale, et de production énergétique.
- Gestion des déchets : méthanisation / mise en place d'une déchetterie pour les entreprises.
- Etc...

Il convient également de soutenir et de convaincre ES sur la mise en place d'une deuxième turbine au barrage hydroélectrique de Gamsheim et le développement de Roquette Frères sur la géothermie à eau profonde comme développement futur.

La Région pourra soutenir les actions des EPCI convergent vers la mise en œuvre du SRADDET et mobilisant une ou plusieurs entreprises.

Le soutien régional s'inscrit dans le cadre de Climaxion, programme conjoint Région Grand Est / ADEME pour les démarches d'ET, d'économie circulaire, d'efficacité énergétique des procédés ou de développement des énergies renouvelables. L'accompagnement des entreprises se fera également dans le cadre du plan régional pour l'industrie du futur.

– accompagnement des entreprises industrielles : ateliers de détection d'opportunités Economie circulaire, réalisation de bilan carbone, accompagnement ISO26000. Cette action pourrait être réalisée avec l'action de structures porteuses de compétences (Idée Alsace...).

Transition écologique, gestion des risques

Les trois enjeux majeurs sur le territoire concernent la ressource sol, le fonctionnement hydraulique et le fonctionnement écologique. Plus de 130 entreprises sont concernées par le risque inondation et donc soumises à des contraintes dans leur souhait de développement ; le maintien ou le développement de ces entreprises notamment les entreprises internationales peuvent potentiellement être remis en question ce qui nécessite une action conjointe ou globale pour solutionner au mieux par la recherche de solutions adéquates pour éviter/réduire/compenser.

Il est prévu d'inscrire également cette action dans la démarche Territoire d'industrie en cours (axe « simplifier »).

5 – Convention entre la Direction Régionale du Grand Est et du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin relative au nouveau réseau de proximité de la DGFIP

PREAMBULE

Le Ministre de l'Action et des comptes publics a engagé une démarche de concertation qui vise, d'une part à renforcer la présence de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour répondre aux besoins de proximité des usagers et, d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

OBJET DU NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DES FINANCES PUBLIQUES

Le nouveau réseau de proximité des finances publiques consiste à :

- renforcer le nombre de points de contact où les usagers pourront effectuer leurs principales démarches administratives, se renseigner et, le cas échéant, rencontrer un agent des finances publiques qui pourra répondre à leurs questions et traiter leurs demandes ;
- regrouper les tâches de gestion des comptes des collectivités locales dans des services de gestion comptable (SGC) ;
- implanter au sein des EPCI des conseillers aux décideurs locaux (CDL), cadres de la DGFIP, entièrement dédiés à la mission de conseil aux élus des collectivités locales.

ENGAGEMENTS

À l'issue de la concertation sur le nouveau réseau de proximité des finances publiques, et suite aux différents échanges avec le Président de la communauté de communes de la PLAINE du RHIN, la Directrice régionale des finances publiques s'engage, sur le territoire de cette communauté de communes, à mettre en place l'organisation suivante.

- 1) mettre en place une permanence de la DGFIP sur les communes de Seltz et Lauterbourg**
- 2) Faire exécuter les tâches de gestion actuellement assurées par la trésorerie de Seltz-Lauterbourg par le service de gestion comptable de Haguenau**
- 3) Implanter un cadre dédié au conseil pour les élus du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **approuve** l'organisation proposée dans le cadre du nouveau réseau de proximité de la DGFIP
- **autorise** le Président à signer la convention

Adopté à l'unanimité

6 - ZA BEINHEIM – Cession de terrains

Le Président expose aux membres du Conseil de Communauté

- ✓ que M. Christophe FIERHELLER spécialisé dans les travaux d'étanchéité, bardage, désenfumage et panneaux solaires désire acquérir la parcelle n° 1538,
- ✓ que le prix de vente pourrait être fixé à 2 200 € HT l'are,
- ✓ que la commune de Beinheim propose de rétrocéder les terrains concernés à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au prix de 1 500 € HT l'are.

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et après avoir délibéré :

- **accepte** d'acquérir les terrains concernés à la commune de Beinheim au prix de 1500 € HT l'are,
- **accepte** de céder la parcelle n° 1538 soit une surface de 14,24 ares à M. Christophe FIERHELLER, en vue de la construction de locaux pour son activité,
- **fixe** le prix de vente à 2 200 € HT l'are auxquels s'ajoute la TVA en vigueur à régler lors de la signature,
- **décide** que les frais liés à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur,
- **autorise** le Président à signer l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité

7 - ZA BUHL – Cession de terrains

- ✓ Vu la délibération du 5 juillet 2018
- ✓ Vu la délibération du 2 octobre 2018

Le Président expose aux membres du Conseil de Communauté

- ✓ que la SARL CENTRE EQUESTRE LONG CHAMP DE BUHL, l'acquéreur des lots 4 et 5 veut agrandir son terrain de 11 ares,
- ✓ que le prix de vente pourrait être fixé à 2 000 € HT l'are,
- ✓ que la commune de Buhl propose de rétrocéder le terrain concerné à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au prix de 500 € HT l'are.

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et après avoir délibéré :

- **accepte** d'acquérir les terrains concernés à la commune de Buhl au prix de 500 € l'are,
- **accepte** de céder le terrain de 11 ares à la SARL CENTRE EQUESTRE LONG CHAMP DE BUHL, en vue de la création d'une pension pour chevaux et d'un centre de remise en forme pour chevaux,

- **fixe** le prix de vente à 2 000 € HT l'are auxquels s'ajoute la TVA en vigueur à régler lors de la signature,
- **décide** que les frais liés à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur,
- **autorise** le Président à signer l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité

8 – Validation des services de non-titulaire de Mme FABACHER née LEITNER Carole

Tout agent permanent, nommé sur un poste à temps complet ou non complet d'une durée supérieure à 28/35èmes relève du régime spécial de retraite de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Cet établissement, géré par la Caisse des Dépôts & Consignations, assure la couverture vieillesse et invalidité des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Afin d'augmenter le nombre de trimestres pris en compte dans le calcul de la pension servie par ce régime spécial, les agents titulaires ont la possibilité de demander la validation de leurs services de non titulaire.

Mme FABACHER née LEITNER Carole était contractuel à la Communauté de Communes de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach du 01/07/2006 au 31/12/2007, ce qui représente 6 trimestres.

Pour la durée validée, les contributions théoriques s'élèvent à 6 603,19 €, auxquelles on peut déduire les cotisations déductibles (CNAV et IRCANTEC) d'un montant de 3 943,09 €, ce qui représente un montant de contributions rétroactives à payer de 2 660,10 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Président à recouvrer la somme de 2 660,10 € à la CNRACL au titre des contributions rétroactives dues au titre des services accomplis en qualité de contractuel rendus auprès de la collectivité

Adopté à l'unanimité

9 – Approbation de la dissolution du syndicat mixte d'aménagement de la vallée du Seltzbach

Lors de la séance du 29 octobre 2019, le Comité Directeur a décidé de dissoudre le syndicat mixte d'aménagement de la vallée du Seltzbach et ainsi de transférer aux communautés de communes membres la compétence « grand cycle de l'eau » correspondant aux alinéas 1°, 2° et 8° de l'article L. 211-7 I. du Code de l'environnement

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et après avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la dissolution du syndicat mixte d'aménagement de la vallée du Seltzbach,
- **d'accepter** le transfert de la compétence à la communauté de communes,
- **de valider** les conditions de liquidation proposées,

- **de compléter le transfert** au SDEA concernant la compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant aux alinéas de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement précités, pour le bassin versant du Seltzbach. Le détail des compétences transférées, par commune membre et bassin versant, est présenté dans le tableau ci-après :

	Bassin Versant					
	Bande-Rhénane	Kabach	Lauter	Moder	Sauer	Seltzbach
Buhl						1,2,8,4,5,12

Adopté à l'unanimité

10-Aménagement numérique du territoire – conclusion d'une convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH par SFR avec la Ville de Seltz

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013 confiant à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin la compétence « le haut-débit : études, création et gestion d'infrastructures portant sur la couverture numérique du territoire » ;
- ✓ Vu la délibération du 26 septembre 2017 entérinant la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace signée avec la Région Grand Est pour le déploiement de la fibre optique dans les communes membres (hormis la Ville de Seltz) ;
- ✓ Vu la proposition alternative au réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace émise par SFR pour la Ville de Seltz

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et après avoir délibéré :

- prend acte que SFR sera l'opérateur de réseau conventionné pour la Ville de Seltz,
- précise que SFR, ou tout autre sous-traitant, ne réclamera aucune contribution financière à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

Adopté à l'unanimité

11 - Fonds de concours – Poteaux d’incendie à Mothern

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l’installation et renouvellement des poteaux d’incendie :
 - Fonds concours à hauteur de 50 % du déficit de l’investissement dans le cadre de l’installation et du renouvellement des poteaux d’incendie (hors lotissement et sinistre). Cette aide est limitée à 10 poteaux par mandat.
- ✓ **Vu** les décomptes relatifs aux remplacements des poteaux d’incendie situés 4 rue du Dasselberg, 9 rue du Tilleul et 5 rue du Chêne présentés par la Commune de Mothern, pour un montant de 15 758,00 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Mothern du 13 novembre 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 6 586,53 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la Commune de Mothern un fonds de concours de 6 586,53 € pour le remplacement des poteaux d’incendie.

Adopté à l’unanimité

12 – Fonds de concours – Mobilier scolaire à Mothern

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du mobilier scolaire dans les écoles :
 - Attribution d’un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l’acquisition de tables, chaises, bureaux, armoires et tableaux destinés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ **Vu** le décompte relatif à l’acquisition de mobilier scolaire de la nouvelle école élémentaire présenté par la commune de Mothern, pour un montant de 48 523,74 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Mothern du 13 novembre 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 14 560,20 € pour ladite acquisition,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la Commune de Mothern un fonds de concours de 14 560,20 € pour l’acquisition de mobilier destiné à la nouvelle école élémentaire.

Adopté à l’unanimité

13 - Fonds de concours – Eclairage public à Salmbach

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs à la modification de l'éclairage public rue / impasse de Bellac, rue / impasse de Villars présenté par la Commune de Salmbach, pour un montant total de 9 162,00 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Salmbach du 18 octobre 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 2 297,73 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 2 297,73 € dans le cadre de la modification de l'éclairage public rue / impasse de Bellac, rue / impasse de Villars à la Commune de Salmbach.

Adopté à l'unanimité

14 - Fonds de concours – Eclairage public à Wintzenbach

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs à la modification de l'éclairage public de diverses rues présenté par la Commune de Wintzenbach, pour un montant total de 58 215,35 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Wintzenbach du 15 novembre 2019, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 9 360,33 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 9 360,33 € dans le cadre de la modification de l'éclairage public de diverses rues à la Commune de Wintzenbach.

Adopté à l'unanimité

15 - Ouverture dominicale des commerces – commune de Scheibenhard

Dans le cadre de la loi MACRON, l'article L.3132-26 du Code du Travail indique que : « dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze (12) par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq (5), la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin a été consultée par la commune de Scheibenhard au titre de l'ouverture exceptionnelle d'un commerce de détail pour 2020. L'ouverture est prévue aux dates suivantes :

- 1^{er} mai 2020 (jour férié)
- 8 mai 2020 (jour férié)
- 14 juillet 2020 (jour férié)
- 11 novembre 2020 (jour férié)
- 20 décembre 2020 (dimanche)
- 27 décembre 2020 (dimanche)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **rend** un avis favorable à la commune de Scheibenhard pour l'ouverture exceptionnelle du commerce de détail pour l'année 2020 aux dates citées ci-dessus

Adopté à 15 voix contre, 6 abstentions et 2 pour.

16 – Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent

- ✓ Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
- ✓ Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
- ✓ Vu le tableau des emplois,
- ✓ Vu l'avis du comité technique en date du 12 novembre 2019,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent de gestion administrative permanent en raison de la modification de sa fiche de poste par ajout de missions complémentaires.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Décide la création, à compter du 1^{er} janvier 2020, d'un emploi permanent à temps non complet de 28/35èmes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Adopté à l'unanimité

DIVERS - INFORMATIONS

Statistiques Automne – Enfance et Jeunesse

VACANCES D'AUTOMNE – STATISTIQUES ENFANCE (accueils de loisirs sans hébergement ALSH)

	Du 21/10 au 25/10		Du 28/10 au 31/10	
	LAUTERBOURG	BEINHEIM	N/LAUTERBACH	N/ROEDERN
BEINHEIM	CHIFFRES NON CONNUS (bug informatique)			
BUHL				
CROETTWILLER				
EBERBACH				
KESSELDORF				
LAUTERBOURG				
MOTHERN				
MUNCHHAUSEN				
NEEWILLER				
NIEDERLAUTERBACH				
NIEDERROEDERN				
OBERLAUTERBACH				
SALMBACH				
SCHAFFHOUSE				
SCHEIBENHARD				
SELTZ				
SIEGEN				
TRIMBACH				
WINTZENBACH				
HORS CC				
TOTAL	24	39	21	19

VACANCES D'AUTOMNE – STATISTIQUES JEUNESSE

- ✚ **10 animations proposées sur 9 jours d'animation.**
(6 pour les ados – 1 pour les CM et 3 pour les ADOS/CM)
- ✚ Nous comptabilisons 193 **inscriptions** qui concernent **114 jeunes différents** (dont **67 filles et 47 garçons**) : **+17 jeunes par rapport au bilan Automne 2018**
 - Ados : 165 inscriptions pour 102 jeunes différents
 - CM : 28 inscriptions pour 12 jeunes différents.
- ✚ En moyenne chaque activité a rassemblé 19 jeunes.

VILLAGE - ADOS				
Village	Jeunes différents	Filles	Garçons	Parrapport AUTOMNE 2018
Beinheim	7	4	0	+4
Buhl	4	3	1	+3
Eberbach	5	2	3	+5
Kesseldorf	3	0	3	=
Lauterbourg	16	10	6	+3
Mothern	7	3	4	-12
Munchhausen	5	3	2	-5
Neewiller	2	0	2	=
Niederlauterbach	11	10	1	+8
Niederroedern	3	3	0	=
Oberlauterbach	4	2	2	+3
Salmbach	3	1	2	+3
Schaffhouse	2	2	0	-1
Scheibenhard	2	0	2	=
Seltz	16	9	7	+6
Siegen	1	1	0	=
Trimbach	2	1	1	+1
Wintzenbach	4	2	2	-3
Croettwiller	1	1	0	+1
<i>Hors CCPR</i>	4	4	0	+2
Total ADOS	102	62	40	+18

VILLAGE - CM				
Village	Jeunes différents	Filles	Garçons	Par rapport AUTOMNE 2018
Beinheim	1	1	0	
Buhl	1	0	1	
Eberbach	1	0	1	
Kesseldorf	0	0	0	
Lauterbourg	2	1	1	
Mothern	1	0	1	
Munchhausen	0	0	0	
Neewiller	0	0	0	
Niederlauterbach	0	0	0	
Niederroedern	2	0	2	
Oberlauterbach	0	0	0	
Salmbach	0	0	0	
Schaffhouse	0	0	0	
Scheibenhard	1	0	1	
Seltz	0	0	0	
Siegen	0	0	0	
Trimbach	0	0	0	
Wintzenbach	3	3	0	
Croettwiller	0	0	0	
Total CM	12	5	7	-1
<i>Total ADOS</i>	<i>102</i>	<i>62</i>	<i>40</i>	<i>+18</i>
TOTAL	114	67	47	+17

Signatures :

Bernard HENTSCH		Danièle CLAUSS	
Roland ISINGER	Excusé, représenté par Sylvie POUILLARD	Jean-Louis SITTER	
Pascal STOLTZ		Guy CALLEGHER	
Jean-Michel FETSCH		Christiane HUSSON	
Joseph SAUM		Marie-Bernadette BUTZERIN	
Bernard KAPPS		Isabelle SCHMALTZ	
Richard STOLTZ		Benoît BAUMANN	Excusé, représenté par Jean- Michel FETSCH
André FRITZ		Denis DRION	
Bruno KRAEMER		Jacques WEIGEL	
Philippe GIRAUD		Fabienne BUHL	
Jean-Luc BALL		Mylène HECK	
Richard PETRAZOLLER	Excusé, représenté par Jean- Luc BALL	Gaël BEICK	Absent
Richard SCHALCK		Jean-Paul HAENNEL	
Claude WEBER		René GAST	